



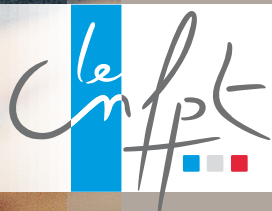
Catégorie

A

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2015



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Catégorie

A

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2015

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	6
I. COMPOSITION DES JURYS	7
1) CONCOURS EXTERNE	7
2) CONCOURS INTERNE	8
3) TROISIÈME CONCOURS	9
II. CORRECTEURS	10
1) CONCOURS EXTERNE	10
2) CONCOURS INTERNE	14
3) TROISIÈME CONCOURS	15
III. EXAMINATEURS	17
1) CONCOURS EXTERNE	17
2) CONCOURS INTERNE	18
3) TROISIÈME CONCOURS	19
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY	21
LE CONCOURS INTERNE	22
LE CONCOURS EXTERNE :	23
LE 3 ^e CONCOURS :	24
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES	26
1) CONCOURS EXTERNE	26
2) CONCOURS INTERNE	28
3) TROISIÈME CONCOURS	29
VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS	29
1) CONCOURS EXTERNE	29
2) CONCOURS INTERNE	36
3) TROISIÈME CONCOURS	39
VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES	41
1) CONCOURS EXTERNE	41
2) CONCOURS INTERNE	46
3) TROISIÈME CONCOURS	49
VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS	50
1) CONCOURS EXTERNE	50
2) CONCOURS INTERNE	51
3) TROISIÈME CONCOURS	52

DONNÉES STATISTIQUES	54
IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	54
X. CANDIDATS INSCRITS	54
XI. CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR	54
XII. CANDIDATS PRESENTS	55
XIII. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS	56
XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITE	59
1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	59
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES	60
3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES	64
4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	68
5) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ	68
XV. CANDIDATS ADMISSIBLES	69
XVI. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES	69
XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	72
1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	72
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES	74
3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES	77
4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	80
5) RÉSULTATS D'ADMISSION	80
XVIII. LAURÉATS	81
RÉPARTITION DES CANDIDATS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	81
XIX. PROFIL DES LAURÉATS	83

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours administrateur territorial session 2015 a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 16 mars 2015.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- Concours externe = 27 postes
- Concours interne = 24 postes
- Troisième concours = 4 postes

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 4 mai au vendredi 29 mai 2015 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 5 juin 2015.

Le jury s'est réuni le 1^{er} septembre 2015 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites dans l'un des centres d'écrits au choix des candidats (Paris, Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis-de-la-Réunion) aux dates suivantes :

Concours externe : du lundi 5 au vendredi 9 octobre 2015

Concours interne et troisième concours : du lundi 5 au jeudi 8 octobre 2015

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 8 décembre 2015.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris, comme suit :

- Concours interne : du 18 au 22 janvier 2016
(4 à 5 épreuves par candidat réparties sur 2 jours)
- Troisième concours : les 28 et 29 janvier 2016
(3 à 4 épreuves par candidat réparties sur 2 jours)
- Concours externe : du 8 au 12 février 2016
(6 épreuves par candidat réparties sur 2 jours)

La réunion d'admission s'est tenue le 17 février 2016.

La scolarité à l'INET a débuté le 2 mai 2016 après qu'une réunion d'information ait été organisée le 17 mars 2016.

I. COMPOSITION DES JURYS

1) CONCOURS EXTERNE

Présidente	Madame Florence PELEAU-LABIGNE Administrateur territorial Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Sénart
Suppléante	Madame Françoise VERJUX-PELLETIER Conseillère départementale de Saône-et-Loire
Élus locaux	Madame Laure DEROUCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
	Monsieur Patrick GUEVEL Adjoint au maire de la ville de Cagnes-sur-Mer et conseiller métropolitain de la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur
	Madame Françoise VERJUX-PELLETIER Conseillère départementale de Saône-et-Loire
Fonctionnaires territoriaux	Mme Stéphanie BRAT Administrateur territorial Directrice des finances et de la prévision à la ville de Clermont-Ferrand
	Madame Florence PELEAU-LABIGNE Administrateur territorial Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Sénart
	Monsieur Laurent REGNE Administrateur territorial Directeur général des services de la ville de Saint-Raphaël et de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée
Personnalités qualifiées	Madame Marie ADELIN-PEIX Administrateur territorial Directrice exécutive des partenaires régionaux et de l'action territoriale à la Banque Publique d'Investissement
	M. Didier JEAN-PIERRE Professeur agrégé en droit public à l'université d'Aix-Marseille
	M. Alain PENIN Psychologue et expert agréé par la Cour de Cassation de Paris

2) CONCOURS INTERNE

Président	Madame Florence PELEAU-LABIGNE Administrateur territorial Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Sénart
Suppléante	Madame Françoise VERJUX-PELLETIER Conseillère départementale de Saône-et-Loire
Élus locaux	Madame Astrid FROIDURE-LEPETIT Conseillère municipale de la ville de Caen
	Monsieur Gérard GALLIOT Conseiller départemental du Doubs et maire de Dannemarie-sur-Crête
	Madame Françoise VERJUX-PELLETIER Conseillère départementale de Saône-et-Loire
Fonctionnaires territoriaux	Monsieur François CORBIER Administrateur territorial Directeur général des services de la ville de Dunkerque
	Madame Florence PELEAU-LABIGNE Administrateur territorial Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Sénart
	Monsieur Gilles PIERRE Ingénieur en chef territorial Directeur général des services de la Communauté d'agglomération havraise
Personnalités qualifiées	Monsieur Pierre LARROUMEC Vice-président du Tribunal administratif de Bordeaux
	Madame Gwénola MARTIN Administrateur territorial Responsable du service ingénierie et expertise territoriale à la Caisse des dépôts de Paris
	M. Alain PENIN Psychologue et expert agréé par la Cour de Cassation de Paris

3) TROISIÈME CONCOURS

Président	Madame Florence PELEAU-LABIGNE Administrateur territorial Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Sénart
Suppléante	Madame Françoise VERJUX-PELLETIER Conseillère départementale de Saône-et-Loire
Élus locaux	Madame Laure DEROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
	Monsieur Patrick GUEVEL Adjoint au maire de la ville de Cagnes-sur-Mer et conseiller métropolitain de la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur
	Madame Françoise VERJUX-PELLETIER Conseillère départementale de Saône-et-Loire
Fonctionnaires territoriaux	Monsieur Jean-Pierre GUFFROY Administrateur territorial Directeur général adjoint du développement territorial et social à la Métropole européenne de Lille
	Madame Florence PELEAU-LABIGNE Administrateur territorial Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Sénart
	Monsieur Olivier PEYRATOUT Administrateur territorial Directeur général adjoint de l'Institut national de recherches archéologiques préventives
Personnalités qualifiées	Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF Inspectrice générale de l'administration au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
	Madame Bénédicte JARRY Conservatrice territoriale de bibliothèques Coordinatrice du projet de médiathèque des Capucins et responsable du patrimoine à Brest Métropole
	M. Alain PENIN Psychologue et expert agréé par la Cour de Cassation de Paris

II. CORRECTEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Monsieur Damien AUGIAS

Administrateur territorial, chargé de mission et responsable communication de la direction du réseau et des territoires à la Caisse des dépôts et des consignations

Madame Marianne BERLINER-SOSTHE

Professeur agrégé de sciences économiques et sociales à l'université de Nice

Monsieur Vincent CROSNIER DE BRIANT

Maître de conférences en droit public à l'université Paris-Est Créteil

Madame Laurence FAUGUE

Professeur agrégé à l'UT de Cannes

Monsieur Gérard GALLIOT

Conseiller départemental du Doubs et maire de Dannemarie-sur-Crête

Monsieur Gwénaél GONNIN

Enseignant associé à l'Ecole nationale de la magistrature

Monsieur François GROSRICHARD

Ancien journaliste honoraire et grand reporter au journal Le Monde

Monsieur Guy LACOUR

Maître de conférences à l'université Montesquieu - Bordeaux IV (en retraite)

Madame Roselyne LEFRANCOIS

Présidente du Mouvement européen d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Gilles PIERRE

Ingénieur en chef territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération havraise

Rédaction d'une note de synthèse

Monsieur Yannick CABARET

Administrateur territorial, rapporteur à la Cour des comptes de Paris

Monsieur Pierre-Henri CHAPT

Administrateur territorial, directeur général adjoint du pôle éducation, sport et jeunesse au département des Hauts-de-Seine

Monsieur Gérard CHARNEAU

Administrateur civil hors classe (en retraite)

Madame Mireille CHARNEAU

Conservateur territorial en chef de bibliothèques (en retraite)

Madame Séverine DE SOUSA

Administrateur territorial, directrice adjointe à l'Association des maires de France

Madame Bénédicte JARRY

Conservatrice territoriale de bibliothèques, coordinatrice du projet de médiathèque des Capucins et responsable du patrimoine à Brest Métropole

Monsieur Alain LE BRIS

Administrateur territorial, directeur général adjoint ressources au département du Vaucluse

Madame Sylvie MAKARENKO

Administrateur territorial, directrice du Pôle « Seniors » et des actions gérontologiques à la ville de Bordeaux

Monsieur Alain OSMONT

Conseiller à la Cour d'appel de Paris et président du tribunal aux Armées

Monsieur Benoît ROCHAS

Administrateur territorial, directeur général adjoint de la gestion publique et des finances à la région Centre-Val de Loire

Composition portant sur un sujet d'économie

Monsieur Florent AUBRY-LOUIS

Professeur d'économie en classes préparatoires à Rouen

Madame Nadège BAPTISTA

Administrateur territorial, directrice générale des services à Châteauroux Métropole

Monsieur Guillaume BASSET

Administrateur territorial, conseiller en charge de l'observatoire des politiques régionales, des études et de l'accompagnement des fusions des régions à l'Association des régions de France

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Jérôme COFFINET

Economiste et chef du service méthodologie statistique à la Banque de France

Monsieur Dominique PAOLI

Administrateur civil, conseiller à la direction de l'initiative parlementaire et des délégations du Sénat

Monsieur Michel RUIMY

Economiste à la Banque de France et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, chargé de mission auprès du directeur général ressources au département de Loire-Atlantique

Monsieur Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES

Directeur exécutif du département d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris

Monsieur Vincent TREMOLET

Consultant indépendant en stratégie de financement et contrôle des organisations

Composition portant sur un sujet de droit public

Monsieur Jean-Noël BILLARD

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Philippe BUZZI

Administrateur territorial, premier conseiller rapporteur à la Chambre régionale des comptes d'Alsace

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Michel COME

Administrateur territorial, directeur du Crédit municipal de Nancy

Monsieur Bertrand FAURE

Professeur agrégé de droit public et directeur du laboratoire de recherche droit et changement social (DCS) à l'université de Nantes

Monsieur Gilles GUIHEUX

Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et maître de conférences en droit public à l'université de Rennes I

Monsieur Bruno MALHEY

Administrateur territorial, directeur général des services à la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée - Val Maubuée

Monsieur Laurent REGNE

Administrateur territorial, directeur général des services de la ville de Saint-Raphaël et de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée

Monsieur Michel VERPEAUX

Professeur de droit public à l'université Panthéon Sorbonne

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable des affaires juridiques, foncières et des marchés publics au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, chargé de mission au département de la Meurthe-et-Moselle

Composition portant sur un sujet de droit civil

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable des affaires juridiques, foncières et des marchés publics au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, chargé de mission au département de la Meurthe-et-Moselle

Composition portant sur un sujet de droit pénal

Monsieur François FOURNIE

Substitut du procureur au Tribunal de grande instance de Charleville-Mézières

Monsieur Alain OSMONT

Conseiller à la Cour d'appel de Paris et président du tribunal aux Armées

Composition portant sur un sujet de géographie économique et humaine

Madame Béatrice PANCHUQUET-CHASSAY

Professeur agrégé de démographie et géographie au lycée Bonaparte de Toulon

Monsieur Patrick PIGEON

Professeur de géographie à l'université de Savoie

Composition portant sur un sujet d'histoire contemporaine

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Jérôme GREVY

Professeur agrégé d'histoire contemporaine à l'université de Poitiers et à l'Institut d'études politiques de Paris

Composition portant sur un sujet de sciences politique et administrative

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Monsieur Sylvain LAURENS

Maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Composition portant sur un sujet de sociologie

Madame Géraldine BOZEC

Post-doctorante en sociologie politique et associée au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris.

Madame Alix LEVAIN

Chercheuse en sociologie à l'Institut national de la recherche agronomique

Composition portant sur un sujet de gestion comptable et financière des entreprises

Monsieur Thierry BURGER-HELMCHEN

Professeur des universités et doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion de Strasbourg

Madame Valérie SCHAEFFER

Maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Strasbourg

Composition portant sur un sujet de démographie

Madame Béatrice PANCHUQUET-CHASSAY

Professeur agrégé de démographie et géographie au lycée Bonaparte de Toulon

Monsieur Patrick PIGEON

Professeur de géographie à l'université de Savoie

Composition portant sur un sujet de technologies de l'information et de la communication

Monsieur Arnaud ASCENSI

Ingénieur en chef, directeur des systèmes d'information à la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole

Monsieur Djelali HEDJERASSI

Ingénieur en chef, chef du service système d'informations, télécommunications et réseaux à la ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Composition portant sur un sujet de mathématiques

Monsieur Jacques OURY

Professeur de chaire supérieure honoraire en mathématiques (en retraite)

Monsieur Roger RIVET

Professeur agrégé des universités honoraire en mathématiques (en retraite)

Composition portant sur un sujet de statistiques

Monsieur Louis LE NY

Maître de conférences en mathématiques et chercheur (en retraite)

Monsieur Roger RIVET

Professeur agrégé des universités honoraire en mathématiques (en retraite)

Allemand

Madame Christine DEMAISON

Maître de conférences en allemand à l'université Pierre et Marie Curie de Paris

Madame Margarete STURM-FOUCAULT

Maître de conférences en allemand et chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris

Anglais

Madame Faouzia BENDERDOUCHE

Maître de conférences en anglais à l'université Pierre et Marie Curie de Paris

Madame Isabelle DEPARDIEU

Professeur agrégée en anglais à l'université de Bourgogne

Espagnol

Monsieur Gérard CHOUKROUN

Maître de conférences, professeur permanent d'espagnol et adjoint au responsable du département des langues à l'Institut d'études politiques à Paris

Madame Laura Gil-MERINO

Responsable pédagogique au Centre Cervantes de Paris

Italien

Monsieur Paolo MODUGNO

Professeur de civilisation italienne à l'Institut d'études politiques à Paris

Madame Norma ROMANELLI

Professeur d'italien à l'Ecole polytechnique et à HEC Paris

Portugais

Madame Florinda SABINO-DENIS

Professeur agrégée en Portugais à Paris

Madame Michèle SUBERVIOLLE

Professeur agrégée en Portugais à Strasbourg (en retraite)

Russe

Madame Natalia HOLSTEIN

Traductrice assermentée à Paris

Madame Ada SCHLAEN

Professeur agrégé à Versailles

2) CONCOURS INTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Monsieur Pierre BRUTHIAUX

Conservateur territorial en chef de bibliothèques (en retraite)

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial, responsable du service budget et prospective au département du Nord

Madame Sarah DESLANDES

Administrateur territorial, directrice de la santé et de l'action sociale au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne

Monsieur Domitien DETRIE

Administrateur territorial, directeur de projet métropole et pôle métropolitain à Montpellier Méditerranée Métropole

Monsieur Vladimir DOLIQUE

Administrateur territorial, premier conseiller à la Chambre régionale des comptes de Bourgogne

Monsieur Eric LE CLERCQ DE LANNOY

Administrateur civil, contrôleur général économique et financier au ministère des finances

Madame Florence PELEAU-LABIGNE

Administrateur territorial, directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Sénart

Madame Claudine SAVEAN

Administrateur territorial, directrice générale adjointe fonctions ressources au département de la Meurthe-et-Moselle

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Monsieur Patrick BARBASTE

Administrateur territorial, président de section à la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne

Madame Juliette BEREGI

Administrateur territorial, directrice générale adjointe du département action solidaire à la ville de Montpellier

Madame Stéphanie BRAT

Administrateur territorial, directrice des finances et de la prévision à la ville de Clermont-Ferrand

Madame Valérie CHATEL

Administrateur territorial, directrice générale adjointe au pôle ressources à la région Rhône-Alpes

Madame Anne COLLIN

Administrateur territorial, directrice adjointe en charge du développement des ressources humaines à la région Nord-Pas-de-Calais

Madame Astrid FROIDURE-LEPETIT

Conseillère municipale de la ville de Caen et présidente de l'association Normandie welcome

Monsieur Jean-François MAILLET

Administrateur territorial, directeur des services financiers à la ville d'Arras

Monsieur Jean-François PONS

Administrateur territorial, directeur général des services à Villefranche sur Saône

Épreuve de note de synthèse portant sur l'Union européenne

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Damien THIERRY

Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Monsieur Guy CARRIEU

Administrateur territorial, directeur général des services au département de la Marne

Madame Rina DUPRIET

Administrateur territorial (en retraite) et adjointe au maire à l'environnement et cadre de vie, à la protection du patrimoine et au développement durable, ville de Buc

Monsieur Marc de MONTALEMBERT

Professeur en politiques sociales (en retraite)

Monsieur Yves RAYMOND

Psychologue territorial (en retraite)

Epreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Bertrand FAURE

Professeur agrégé de droit public et directeur du laboratoire de recherche droit et changement social (DCS) à l'université de Nantes

Monsieur Jean-Luc BERTOGLIO

Administrateur territorial, directeur général adjoint du pôle ressources, économie et emploi au Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest-Provence

Madame Marie-Laure ROLLAND-GAGNE

Administrateur territorial, rapporteur à la Cour des comptes

Epreuve de note de synthèse portant sur l'économie

Monsieur Jean-Paul BONNY

Formateur au CAPES et à l'agrégation d'économie

Monsieur Philippe BUZZI

Administrateur territorial, premier conseiller rapporteur à la Chambre régionale des comptes d'Alsace

Monsieur Claude LACOUR

Professeur émérite en sciences économiques et chercheur au sein du Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA) à l'université Montesquieu - Bordeaux IV

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, chargé de mission auprès du directeur général ressources au département de Loire-Atlantique

3) TROISIÈME CONCOURS

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Olivier PEYRATOUT

Administrateur territorial, directeur général adjoint de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

Epreuve consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Madame Laure DEROCHE

Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération

Monsieur Jérôme DEZOBRY

Administrateur territorial, directeur général adjoint du développement territorial au département du Nord

Epreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Monsieur Laurent DOMINGO

Premier conseiller, rapporteur à la Cour administrative d'appel de Douai

Madame Fleur JOURDAN

Directrice générale adjointe de l'unité des affaires juridiques, marchés et qualité à la région Ile-de-France

Epreuve de note de synthèse portant sur les finances publiques et économie financière

Monsieur Pascal FORTOUL

Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais

Monsieur Luc Alain VERVISCH

Administrateur territorial, consultant en finances et gestion locales, chargé de cours en économie et finances locales à l'université de Cergy-Pontoise

Epreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Madame Rina DUPRIET

Administrateur territorial (en retraite) et adjointe au maire à l'environnement et cadre de vie, à la protection du patrimoine et au développement durable, ville de Buc

Monsieur Yves RAYMOND

Psychologue territorial (en retraite)

Epreuve de note de synthèse portant sur le droit des affaires

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable des affaires juridiques, foncières et des marchés publics au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, chargé de mission au département de la Meurthe-et-Moselle

Epreuve de note de synthèse portant sur le droit civil

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable des affaires juridiques, foncières et des marchés publics au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, chargé de mission au département de la Meurthe-et-Moselle

Epreuve de note de synthèse portant sur le droit pénal

Monsieur François FOURNIE

Substitut du procureur au Tribunal de grande instance de Charleville-Mézières

Monsieur Alain OSMONT

Conseiller à la Cour d'appel de Paris et président du tribunal aux Armées

Epreuve de note de synthèse portant sur la sociologie

Madame Géraldine BOZEC

Post-doctorante en sociologie politique et associée au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris.

Madame Alix LEVAIN

Chercheuse en sociologie à l'Institut national de la recherche agronomique

Epreuve de note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises

Monsieur Thierry BURGER-HELMCHEN

Professeur des universités et doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion de Strasbourg

Madame Valérie SCHAEFFER

Maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Strasbourg

Epreuve de note de synthèse portant sur le développement local et politique de la ville

Monsieur Pascal BRENOT

Directeur du développement territorial, ville de Lyon

Monsieur Guy CHAPRON

Conseiller technique du Défenseur des droits (en retraite)

Epreuve de note de synthèse portant sur la démographie

Madame Béatrice PANCHUQUET-CHASSAY

Professeur agrégé de démographie et géographie au lycée Bonaparte de Toulon

Monsieur Patrick PIGEON

Professeur de géographie à l'université de Savoie

III. EXAMINATEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Finances publiques et économie financière	Monsieur Pascal FORTOUL Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté du Pays voironnais
	Monsieur Luc Alain VERVISCH Administrateur territorial, consultant en finances et gestion locales, chargé de cours en économie et finances locales à l'université de Cergy-Pontoise
Droit et gestion des collectivités locales	Madame Nelly FERREIRA Maître de conférences en droit public à l'université de Cergy-Pontoise
	Monsieur Alain LE BRIS Administrateur territorial, directeur général adjoint ressources au Conseil départemental du Vaucluse
Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Informatique	Monsieur Arnaud ASCENSI Ingénieur en chef, directeur des systèmes d'information à la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole
	Monsieur Djelali HEDJERASSI Ingénieur en chef, chef du service système d'informations, télécommunications et réseaux à la ville et l'Eurométropole de Strasbourg
Union européenne	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne
	Monsieur Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
Anglais	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
	Madame Valérie GACON Professeur d'anglais à l'université de Bourgogne
Allemand	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
	Madame Margarete STURM-FOUCAULT Maître de conférences en allemand et chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris

Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques de Paris
Russe	Madame Natalia HOLSTEIN Traductrice assermentée à Paris
	Madame Ada SCHLAEN Professeur agrégé à Versailles

2) CONCOURS INTERNE

Finances publiques et économie financière	Monsieur Patrick BARBASTE Administrateur territorial, président de section à la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, Lorraine
	Madame Sandra de PINHO Administrateur territorial, directrice de projet au Conseil régional Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Droit et gestion des collectivités locales	Monsieur Gilles GUIHEUX Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Rennes
	Monsieur Jean-Robert JOURDAN Administrateur territorial, inspecteur à l'Inspection générale des affaires sociales
Economie	Monsieur Philippe BUZZI Administrateur territorial, premier conseiller rapporteur à la Chambre régionale des comptes d'Alsace
	Monsieur Jérôme COFFINET Economiste et chef du service méthodologie statistique à la Banque de France
Informatique	Monsieur Arnaud ASCENSI Ingénieur en chef, directeur des systèmes d'information à la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole
	Monsieur Marc JOUHANNEAU Ingénieur en chef, conseiller auprès du directeur général des services au Conseil régional d'Ile-de-France
Droit public	Madame Marie-Laure ROLLAND-GAGNE Administrateur territorial, conseillère à la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes
	Monsieur Bertrand FAURE Professeur agrégé de droit public et directeur du laboratoire de recherche droit et changement social (DCS) à l'université de Nantes
Anglais	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeur certifié d'anglais à l'université de Bourgogne
Allemand	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
	Madame Margarete STURM-FOUCAULT Maître de conférences en allemand et chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris

Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques de Paris
Arabe moderne	Monsieur Claude CAMILLY Chargé de cours d'arabe à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'université Sorbonne nouvelle-Paris III
	Monsieur Yasser AHMED ABDALLAH Professeur à l'Institut d'études politiques d'Aix en Provence

3) TROISIÈME CONCOURS

Finances publiques et économie financière	Monsieur Pascal FORTOUL Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté du Pays voironnais
	Monsieur Luc Alain VERVISCH Administrateur territorial, consultant en finances et gestion locales, chargé de cours en économie et finances locales à l'université de Cergy-Pontoise
Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Informatique	Monsieur Arnaud ASCENSI Ingénieur en chef, directeur des systèmes d'information à la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole
	Monsieur Marc JOUHANNEAU Ingénieur en chef, conseiller auprès du directeur général des services au Conseil régional d'Ile-de-France
Droit public	Madame Marie-Laure ROLLAND-GAGNE Administrateur territorial, conseillère à la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes
	Monsieur Bertrand FAURE Professeur agrégé de droit public et directeur du laboratoire de recherche droit et changement social (DCS) à l'université de Nantes
Anglais	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeur certifié d'anglais à l'université de Bourgogne
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques de Paris

Italien	Monsieur Paolo MODUGNO Professeur d'italien à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Norma ROMANELLI Professeur d'italien et responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Le concours d'administrateur territorial est un concours exigeant, destiné à sélectionner des candidats de bon niveau, qui se verront confier des fonctions d'encadrement supérieur, dans un environnement de plus en plus complexe qu'est celui des collectivités.

Complexe par la diversité des missions, par le caractère de plus en plus contraint de l'exercice de l'action publique (crise des finances, accroissement du régime de normes, exigence démocratique renforcée, évolution des institutions).

L'administrateur territorial sera amené à se faire recruter par un employeur (contrairement à la FPE où le rang de sortie conduit à l'emploi), et se verra confier des équipes potentiellement importantes ; sa responsabilité managériale est donc essentielle. Ce sont aussi des postes exposés, en lien direct et étroit avec les élus et l'ensemble des partenaires publics et privés. Les candidats doivent donc disposer d'une bonne capacité à résister à la pression et à gérer des situations complexes, voire de crise.

L'exigence de ces enjeux impose une rigueur dans la sélection des candidats.

55 postes ouverts, 49 admis

55 postes étaient ouverts cette année au concours. Un nombre légèrement inférieur aux années précédentes (60 postes), afin de tenir compte de la réalité du marché de l'emploi dans les collectivités. En effet, les contraintes financières amènent les collectivités à être très parcimonieuses dans le nombre de postes offerts aux administrateurs, de plus en plus réservés aux fonctions stratégiques et managériales de haut niveau. La réforme territoriale impacte également fortement le marché de l'emploi pour les administrateurs. Qu'il s'agisse des fusions de régions mais aussi des regroupements intercommunaux, les collectivités locales vont être, ces prochaines années, confrontées à la nécessité de repositionner un nombre important de cadres, ouvrant de ce fait moins de perspectives pour des recrutements externes.

Sur les 55 postes ouverts, 49 ont été pourvus, ce qui finalement correspond globalement au nombre de candidats admis en 2013 et 2014 (51 admis sur 60 postes ouverts sur ces deux années). Si le jury a souhaité pourvoir l'ensemble des postes ouverts au 3^e concours (4) et au concours interne (24) bien que la question se soit posée s'agissant du concours interne, il a décidé après débat de ne pas pourvoir l'ensemble des postes externes (21 admis sur 27 postes ouverts) compte tenu des faibles notes obtenues à l'épreuve du grand jury par les candidats au-delà de cette position. Pour les mêmes raisons, le jury n'a pas souhaité, comme les textes le lui permettent, reporter sur l'interne les postes non pourvus sur l'externe. Le jury a ainsi voulu réaffirmer l'exigence que constitue ce concours, s'assurer de l'homogénéité du niveau des candidats et de leur employabilité future, garantir auprès des employeurs l'image attendue des administrateurs.

Avec 49 candidats, le jury permet ainsi en 2016 de proposer 35 postes à l'examen professionnel qui constitue désormais la deuxième voie d'accès au grade d'administrateur depuis la suppression de la promotion interne, ce qui reste un chiffre significatif, de nature à donner des perspectives pour les fonctionnaires de catégorie A aujourd'hui en poste au sein de la filière administrative.

Les candidats admissibles, que ce soit par la voie interne ou la voie externe, ont montré globalement un bon niveau de préparation aux épreuves orales. Ceci est particulièrement vrai pour les internes qui, dans la grande majorité des cas, se sont attachés à enrichir et diversifier leurs connaissances sur l'environnement des collectivités, au-delà de leur champ de compétences professionnelles. Cette bonne préparation a été moins perçue pour les candidats du 3^e concours.

Un jury pluriel, soudé et bienveillant

La constitution du jury est un atout essentiel. Avec 9 membres, le jury permet de mettre autour de la table des fonctionnaires territoriaux exerçant sur des missions et collectivités différentes, des élus, des personnes qualifiées, des juristes et un psychologue dont le regard sur la personnalité des candidats est particulièrement précieux.

Qu'il s'agisse du concours interne, externe ou du 3^e concours, la direction des concours du CNFPT a réussi à constituer des jurys diversifiés, équilibrés, cohérents. Chaque membre du jury est conscient de la responsabilité qui est la sienne dans le questionnement et l'appréciation des candidats, tout en restant en permanence dans une posture bienveillante à l'égard des candidats.

Les appréciations des membres du jury ont très souvent été convergentes, elles ont parfois donné lieu à des échanges animés amenant à trouver un point d'accord équilibré.

L'organisation par le CNFPT de journées de préparation du jury est un élément essentiel à cette cohésion. En demandant à chaque membre du jury de corriger des copies des épreuves écrites, de proposer des sujets et textes pour le grand jury, en nous invitant en amont à travailler ensemble sur les critères de sélection des

candidats, le CNFPT crée les meilleures conditions de l'implication de chacun, de l'appropriation de son rôle au sein du jury, et de la cohésion du collectif.

À titre personnel, la présidence du jury aura été une expérience passionnante. C'est d'abord une expérience humaine. Les membres du jury sont amenés à passer de longues journées ensemble, recevant certains jours jusqu'à 11 candidats, sans jamais perdre la concentration et de la constance dans les entretiens. Animer ces collectifs de jury dans le respect du rôle et de la parole de chacun, et dans le maintien constant de la convivialité au sein du groupe est une réelle chance.

Un grand merci à chacun des membres du jury et un merci particulier à ceux qui m'ont accompagné sur les 3 concours, la vice-présidente Françoise Verjux-Pelletier élue en Saône et Loire, et Alain Penin psychologue fabuleux.

L'épreuve du grand oral

L'exercice du grand oral connaîtra des évolutions en 2016. Pour le format 2015, les entretiens de 30 mn étaient structurés de la manière suivante. Pour le concours interne et externe, après 30mn de préparation du sujet choisi (après tirage au sort d'un sujet d'actualité et d'un commentaire de texte), le candidat se présente devant le jury et propose son exposé pendant 10 mn. Il est attendu à ce stade un plan construit, lisible et pertinent, des apports de références d'auteurs ou d'exemples. S'agissant du commentaire, il est attendu des candidats un exposé démontrant sa compréhension du texte (dans toutes les dimensions abordées par l'auteur) et non seulement la thématique du texte, et de sa problématique. Le respect des 10 mn est un incontournable qui a posé problème à plusieurs candidats, certains ne parvenant pas à faire un exposé de plus de 7 mn montrant souvent une insuffisance de connaissances et d'analyse, d'autres devant être interrompus ce qui témoigne potentiellement d'un manque de synthèse. S'en suivent quelques questions posées aux candidats pour approfondir leur exposé. Vient ensuite la seconde partie de l'entretien, avec une rapide présentation du parcours du candidat et environ 10 mn de questions à bâtons rompus, posées par les différents membres du jury sans ordre prédéfini. Il s'agit alors pour les membres du jury de compléter sa perception du candidat quant à ses connaissances (qui doivent être solides et suffisamment diversifiées sur l'environnement des collectivités et l'actualité), ses capacités d'analyse. Le candidat doit faire preuve de recul, de mise en perspective, d'opinions étayées, de capacité à prendre position. Peu importe que le jury soit ou non d'accord avec le point de vue porté par le candidat, l'objectif étant avant tout d'identifier si le candidat dispose du niveau attendu pour des futures fonctions d'administrateur (par différence avec un niveau d'attaché), sa capacité à travailler avec les élus, sa posture managériale. Sur ce dernier point, un caractère trop affirmé pouvant tendre à une surestimation de soi, ou au contraire un caractère trop introverti et manquant d'assurance, peuvent être rédhibitoires. Enfin, les dernières minutes permettent de proposer au candidat une mise en situation, afin d'apprécier sa connaissance et compréhension du réseau d'acteurs internes et externes à mobiliser au quotidien face à une situation donnée, son bon sens, son sens du collectif, son sang-froid.

Pour les candidats du 3^e concours, seules les 10 premières minutes diffèrent, les candidats étant amenés non pas à proposer un exposé sur un sujet tiré au sort, mais à présenter leur parcours et leurs motivations.

LE CONCOURS INTERNE

342 candidats étaient inscrits, ce qui témoigne d'une diminution constante du nombre de candidats par rapport à 2013 (413 candidats) et 2014 (388 candidats). Cette situation interroge sur l'attractivité du concours, le marché de l'emploi contraint étant certainement une donnée bien intégrée par les candidats. 173 candidats ont participé aux épreuves écrites, ce qui témoigne là encore un pourcentage en diminution par rapport aux années précédentes. 57 candidats ont été déclarés admissibles, un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes. 44 candidats se sont présentés aux épreuves orales. Les 24 postes ouverts au concours ont été pourvus, avec un seuil d'admission de 11,38, supérieur à celui de 2013 (10,98) et inférieur à celui de 2014 (11,93).

Profil des candidats :

Le nombre de femmes candidates admises aux épreuves orales était deux fois supérieur au nombre d'hommes, l'écart s'est rétréci en ce qui concerne les admis. Une situation sur laquelle le jury n'a eu aucune influence, puisque lors du grand oral, le jury ne dispose ni des notes à l'écrit ni des notes aux autres matières orales ; par ailleurs, les délibérations finales sont anonymes.

La quasi-totalité des candidats admis ont eu une note supérieure à la moyenne à l'épreuve du grand jury. 8 candidats admis (soit un tiers) ont eu une note supérieure à 15, avec quelques excellentes notes. S'agissant des candidats non admis, si logiquement la plupart d'entre eux ont eu lors de l'épreuve avec le grand jury une note inférieure à la moyenne, 5 ont eu une note supérieure à la moyenne mais qui n'a pas été suffisante pour compenser les faiblesses sur les autres matières. Ainsi donc, si le coefficient et la note du grand oral pèsent

fortement sur la réussite à ce concours, ils ne sont pas pour autant réhabilités. Ceci interroge le jury et c'est un point sur lequel je reviendrai en conclusion.

5 candidats du concours interne ont été éliminés. Les motifs de la note éliminatoire portent sur une insuffisance de connaissances, de qualités d'analyse, une posture managériale non avérée voire totalement inadaptée.

Les candidats internes admissibles proviennent pour une grande part de la FPT (tous types de collectivités étant représentés), mais 25 % exercent dans la FPE. La proportion est inchangée parmi les candidats admis.

S'agissant des domaines d'activités, on constate une forte présence de candidats exerçant dans des fonctions support (finances, commande publique, RH, contrôle de gestion), tant sur les admissibles que parmi les admis. Les autres secteurs d'activités couvrent tous les champs de l'action publique.

Au final, on constate que les profils des candidats internes sont beaucoup plus diversifiés que pour les candidats externes, tant en terme d'âge, de domaines d'activités, d'années d'expériences, de types de collectivités. Cette diversité devrait permettre une complémentarité intéressante des regards des futurs élèves administrateurs, offrir ainsi une scolarité enrichissante pour les élèves et une ouverture d'esprit précieuse pour les futurs employeurs.

LE CONCOURS EXTERNE :

665 candidats se sont inscrits, soit une diminution par rapport à 2013 (764) et 2014 (697). 218 se sont présentés aux épreuves écrites, soit un taux comparable aux années précédentes, 56 candidats étaient admissibles et 47 se sont présentés aux épreuves orales, certains, reçus à d'autres concours, ayant fait d'autres choix que l'INET.

La note d'admission a été fixée à 12,16, soit un niveau légèrement supérieur aux années précédentes (11,80 en 2013 et 11,86 en 2014).

21 candidats ont été déclarés admis sur les 27 postes ouverts. Le jury n'a en effet pas souhaité pourvoir l'ensemble des postes, compte tenu de la faiblesse des notes obtenues par les candidats positionnés au-delà de la 21^e place, notamment sur l'épreuve d'entretien avec le jury.

Profil des candidats :

Sur les 47 candidats auditionnés, on comptait 23 hommes et 24 femmes. Parmi les candidats admis, on trouve 7 hommes et 14 femmes. L'écart s'est donc au final fortement creusé, au bénéfice des candidates féminines, sans là encore que le jury ait pu influencer ce choix pour les raisons d'anonymat déjà décrites.

Les candidats externes sont tous de jeunes candidats. La plupart terminent juste leur cursus de formation. Beaucoup ont complété ce cursus par une année de préparation aux concours. Certains ont une première courte expérience professionnelle, dans le secteur public ou en lien avec le secteur public. Ceux n'ayant pas d'expérience professionnelle peuvent néanmoins très souvent justifier de stages de durées plus ou moins significatives. A ce titre, le jury a parfois regretté que certains stages soient « survendus », les candidats ayant parfois tendance à cacher la réalité de la durée de leurs stages, ce qui ne trompe pas longtemps le jury...

On trouve donc, parmi les externes, une très grande homogénéité dans les profils, ce qui peut jouer en défaveur des candidats, le jury étant également à la recherche de candidats pouvant justifier d'une expérience de vie, d'une personnalité, qui les distinguent. Les candidats bénéficiant d'une première expérience dans le secteur public se sont montrés plus convaincants quant à leur employabilité, leur motivation et leur connaissance des collectivités. Pour ceux n'ayant pas ou peu d'expérience, le jury a souvent considéré que le concours arrivait trop vite, les candidats manquant à la fois de maturité dans leur projet, de motivation fondée sur une connaissance de la réalité des collectivités, et de capacité à être projetés d'ici dix-huit mois sur des fonctions d'administrateur, par définition exposées. La réalisation de stages est donc un vrai conseil que j'adresse aux externes, sans qu'il soit besoin que ces stages soient systématiquement réalisés auprès de DG. Par contre, il est important que les candidats analysent l'expérience vécue et puissent partager cette analyse avec le jury, tant sur les missions concrètes réalisées que sur les enseignements tirés en termes de relations au travail, relations aux élus, relations aux habitants.

Les candidats externes sont issus de formation à Sciences po pour la très grande majorité (avec une légère proportion plus importante de Sciences po province par rapport à Sciences po Paris). Certains sont issus de l'université ou de Normale sup. On ne trouve aucun candidat issu d'écoles de commerce ou d'autres cursus plus diversifiés. Certains candidats sont par ailleurs lauréats depuis peu du concours d'attaché.

Pour autant, malgré un bagage de formation solide, le jury a constaté que le niveau de connaissances, d'analyse ou de motivation des candidats n'était pas toujours satisfaisant et adapté à l'attente que l'on doit se faire de futurs administrateurs, beaucoup ayant une approche encore très scolaire.

10 candidats ont été éliminés. C'est beaucoup, et c'est beaucoup plus que pour les internes. Différents

motifs ont conduit les membres du jury à devoir prendre cette décision difficile et lourde de sens d'éliminer définitivement un candidat. Pour autant, l'exigence du niveau attendu ne permet pas de prendre le risque de proposer aux futurs employeurs des candidats dont le niveau ou le savoir être ne nous semblaient pas en adéquation avec le cadre d'emploi.

Les insuffisances ont porté sur différents registres. L'exercice du sujet d'actualité ou du commentaire de texte a pu être totalement raté. Certains candidats n'ont en effet pas compris l'exercice du commentaire, se contentant de faire un exposé sur le sujet du texte mais sans extraire du texte les éléments d'analyse attendus. D'autres candidats ont fait un exposé sans plan construit et lisible. D'autres enfin ont produit un exposé très faible en termes de contenu et de connaissances.

En second lieu, ce sont les capacités d'analyse qui ont semblé insuffisantes pour un certain nombre de candidats éliminés, ceux-ci se contentant de surfer sur les concepts, voire d'apporter sans aucune retenue des réponses totalement erronées. Enfin, le jury a dû éliminer certains candidats dont la posture a fait craindre aux membres du jury des capacités managériales insuffisantes, certains candidats démontrant franchement un manque d'humilité et de sens du collectif.

Hormis les candidats éliminés, les notes mises à l'épreuve du grand jury ont varié de 6 à 19, avec quelques excellents candidats. 50% des candidats ont eu une note supérieure à la moyenne. Les candidats admis ont quasiment tous eu, à l'épreuve du grand jury, une note supérieure à 10. Parmi les candidats non admis, on peut constater qu'un certain nombre d'entre eux ont eu une note supérieure à la moyenne, mais néanmoins insuffisante pour combler les faiblesses sur les autres épreuves.

S'agissant des principales erreurs commises par les candidats, en dehors de l'exercice parfois mal compris du sujet d'actualité ou du commentaire déjà indiqué, le jury a pu regretter que certains candidats avaient du mal à maîtriser le temps (des exposés parfois réduits à 7 mn au lieu des 10 attendues), à illustrer leur propos de références (certains au contraire bombardant l'exposé d'un nombre trop important de références, donnant le sentiment de faire un cours). Certains récitaient totalement leur parcours (formation et expériences), témoignant par là d'une manque d'assurance, d'autres enfin se présentaient de façon très scolaire, montrant un manque de maturité.

LE 3^e CONCOURS :

56 inscrits, 22 présents aux épreuves écrites, 10 candidats admissibles, 4 postes ouverts et 4 postes pourvus (3 notes éliminatoires, 3 non admis).

On constate une diminution chaque année du nombre d'inscrits (73 en 2013 et 61 en 2014), pour un nombre de postes ouverts comparable sur ces trois années; un taux de présence en diminution également chaque année, mais au final un nombre d'admissibles similaire.

Le seuil d'admission pour les candidats admis (note de 11,94) est comparable à celui de 2014 (11,96) et supérieur à celui de 2013 (11,75).

Il y a donc moins de candidats, moins de présents, mais au final une sélection qui reste comparable.

On comptait 3 femmes et 7 hommes parmi les candidats admissibles, le résultat a suivi la même tendance avec 1 femme et 3 hommes admis.

Profil des candidats :

Les candidats au 3^e concours sont âgés de 30 à 58 ans.

Comme en 2014, on constate deux types de profils parmi les candidats au 3^e concours.

La plus grande proportion des candidats reçus par le jury sont des candidats en reconversion: issus du secteur privé (grande distribution, industrie, finances), ces candidats ont une motivation pour les collectivités variable. Certains ont réussi à convaincre le jury de leur réelle motivation, ayant fait la démarche de rencontrer plusieurs administrateurs territoriaux ou ayant, au cours de leur expérience dans le privé, déjà côtoyé les collectivités. D'autres ont semblé très éloignés de l'environnement des collectivités, en recherche de stabilité professionnelle pour certains, mais sans réelle motivation, préparant de ce fait de nombreux concours parallèlement.

Les autres candidats peuvent davantage s'apparenter à des candidats internes, du fait de leur expérience, soit dans la FPT soit dans la FPE. Leur motivation et leur employabilité est, pour ces candidats, beaucoup plus facilement perceptible. Mais relèvent-ils réellement de l'esprit du 3^e concours ?

En termes d'études, on trouve beaucoup de diplômés d'écoles de commerce, des titulaires de diplômes supérieurs universitaires, et des diplômés de sciences po.

Les candidats éliminés (3 sur 10, ce qui est très important), l'ont été du fait de leur trop faible connaissance des collectivités, d'une faible motivation.

Les candidats non admis (3 sur 10) ont pour certains fait une belle prestation devant le grand jury, mais qui n'a pas compensé des insuffisances sur les autres matières; d'autres ont semblé relever davantage du grade d'attaché que de celui d'administrateur territorial.

Enfin, s'agissant des candidats admis (4 sur 10), certains ont provoqué de vrais débats au sein du jury, compte tenu de la diversité des profils.

Au final, le jury a regretté sur ce 3^e concours de ne pas trouver davantage de profils atypiques, avec des expériences professionnelles ou de vie permettant d'apporter un regard différent sur les collectivités tout en démontrant leur motivation et leur compréhension de l'environnement de la fonction publique territoriale.

En synthèse sur les trois concours, ce que le jury a cherché chez les candidats porte sur 6 éléments significatifs :

- un socle de connaissances sur l'environnement des collectivités suffisant. Certains candidats ont sur ce point montré des connaissances très superficielles voire faibles, ou insuffisamment larges par rapport aux champs que les élèves administrateurs auront à aborder. Si la formation à l'INET permet de compléter et d'enrichir le socle de connaissances, elle nécessite que le candidat dispose déjà d'un bagage significatif. Le jury a également pu constater que certains candidats ne maîtrisaient pas l'actualité des collectivités. Enfin, certains candidats ont commis de graves erreurs, démontrant une difficulté à assumer de ne pas savoir et à préférer faire semblant de savoir, ce qui, en situation professionnelle, peut être très préjudiciable.
- une capacité d'analyse réelle, démontrant une capacité à se saisir des sujets, à les analyser autrement que sous le seul angle juridique, et à faire preuve de réflexion personnelle. Sur ce point, certains candidats ont été considérés comme trop justes, le jury ayant considéré que la marche entre un niveau attaché et un niveau administrateur était trop importante pour de futurs cadres de haut niveau.
- une réelle motivation à travailler dans les collectivités territoriales, ce qui nécessite là aussi un niveau de connaissances suffisant sur la situation des collectivités aujourd'hui, leurs enjeux, leurs défis
- une capacité et une motivation à travailler avec les élus. Sur ce point, certains candidats ont une approche très scolaire et théorique du rôle des élus et de la relation administrateurs-élus, voire empreinte de clichés
- des capacités managériales déjà avérées, ce qui sous-entend une capacité à résister à la pression de l'épreuve du grand jury, une posture charismatique nécessaire mais ne tendant pas à l'arrogance, une capacité d'écoute, de travail en collectif, une ouverture d'esprit. Les élèves administrateurs sont les futurs managers et sur ce point le jury a été particulièrement attentif et exigeant, compte tenu de l'importance que revêt la fonction managériale et l'accompagnement des équipes.
- un potentiel que la formation permettra de compléter, tant dans ses apports théoriques que lors des stages qui ponctuent le cursus à l'INET.

Si je devais donner quelques conseils aux candidats, en dehors du fait de préparer minutieusement ce concours exigeant, je leur dirais qu'au-delà des connaissances indispensables, de la capacité d'analyse, de la motivation, le jury s'attache à trouver parmi les candidats des personnalités, des futurs cadres vifs et ouverts, posés, réfléchis, dotés de convictions et de valeurs mais sans esprit clivant.

Vers un nouveau format du concours en 2016

2016 marquera une nouvelle formule du concours. Des épreuves écrites légèrement revisitées, mais surtout une épreuve de mise en situation collective à l'oral, et la suppression de la séquence « sujet d'actualité » ou « commentaire de texte » dans l'épreuve du grand jury. Cette évolution va permettre de réellement disposer de 30 minutes pour échanger avec le candidat, contre environ 15 minutes dans la formule actuelle. C'est une évolution très intéressante. Le jury a en effet largement partagé le constat que le temps consacré à cette épreuve du grand oral était insuffisant. Devoir en 15 minutes, après l'exposé du commentaire ou du sujet d'actualité, se faire une idée précise et définitive des connaissances du candidat, de sa capacité à naviguer sur des sujets très divers, à faire preuve d'analyse, cerner ses motivations, son savoir être, sa personnalité, est un exercice délicat. Souvent, le jury aurait souhaité pouvoir poser plusieurs questions complémentaires, pour confirmer ou infirmer telle ou telle perception et conforter son appréciation, qu'elle soit positive ou négative. La nouvelle formule devrait remédier à cette difficulté.

Par ailleurs, l'épreuve de mise en situation permettra de bien identifier la connaissance par le candidat du niveau d'appréhension nécessaire de l'environnement des collectivités, mais aussi sa capacité à agir dans un collectif, ses qualités d'écoute, de négociation, de décision, de respect du rôle de chacun, sa dimension charismatique, ses qualités humaines. Autant de postures qu'un administrateur rencontrera dans l'exercice professionnel, et qui relève avant tout d'un savoir être, indispensable à évaluer dans ce processus de sélection.

On pourrait semble-t-il aller encore plus loin dans l'évolution du concours. Ainsi, je m'interroge sur

certaines coefficients attribués à l'écrit. Ainsi en est-il pour l'épreuve de culture générale relative à la société contemporaine pour laquelle un coefficient 4 ou 5 semblerait plus adapté que le coefficient 3 actuellement pratiqué. Concernant l'oral et l'épreuve d'entretien avec le jury, on constate que le coefficient 5 peut rester insuffisant et être relativement aisément rattrapé par les autres matières, et mériterait de passer à 6. De la même façon, je m'interroge sur l'épreuve de langues. Si quelques futurs administrateurs auront à travailler dans un environnement international (ils sont néanmoins peu nombreux et on peut penser que leur bagage de formation est sur ce point suffisant), l'épreuve de langue a parfois « sauvé » des candidats pour lesquels l'épreuve de grand oral avait été peu convaincante. C'est une réalité et une situation qui interroge sur le niveau indispensable attendu des futurs administrateurs et qu'avait déjà souligné l'an dernier Pierre Laplane. Maintenir cette épreuve de langue tout en réduisant son coefficient à 1 permettrait d'éviter cet écueil.

Enfin, un suivi des étudiants pendant leur scolarité et leurs premières années d'expérience, permettrait de mettre en regard les critères retenus par le jury et l'appréciation portée sur les candidats. Ce suivi de cohorte serait certainement très riche d'enseignements pour les membres des jurys successifs.

Pour conclure ce rapport, je souhaite exprimer un remerciement tout particulier à chacun des membres de la direction des concours du CNFPT. Leur professionnalisme est remarquable. L'ensemble du processus de préparation de chacune des épreuves est empreint d'une organisation minutieuse, permettant aux candidats et à chaque membre du jury d'être dans les meilleures dispositions pour cet exercice du concours d'administrateur. Ceci a été souligné les années précédentes, mais c'est un compliment qui se justifie un peu plus chaque année, tant le niveau atteint dans la qualité de la préparation est exceptionnel.

Mme Florence Peleau-Labigne

Directrice générale des services déléguée de la
Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Mars 2016

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

L'égalité des territoires, un mythe à la française ?

Rédaction d'une note de synthèse

Notion d'empowerment : dimensions et limites.

Composition portant sur un sujet d'économie

Que nous apprend l'analyse économique sur les facteurs qui favorisent ou freinent le développement économique d'un territoire ?

Composition portant sur un sujet de droit public

L'application du principe « silence vaut acceptation ».

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

L'ouverture des procédures collectives applicables à une entreprise en difficulté.

Composition portant sur un sujet de droit civil

Les particuliers face à la procédure de surendettement.

Composition portant sur un sujet de droit pénal

La légitime défense.

Composition portant sur un sujet de géographie économique et humaine

Avoir faim aujourd'hui dans le monde.

Composition portant sur un sujet d'histoire contemporaine

La société française et la guerre, 1919-1991.

Composition portant sur un sujet de sciences politique et administrative

Action publique et mouvements sociaux.

Composition portant sur un sujet de sociologie

La ségrégation urbaine.

Composition portant sur un sujet de gestion comptable et financière des entreprises

Etude de 4 dossiers

Composition portant sur un sujet de démographie

Villes et mobilités de la population dans le monde.

Composition portant sur un sujet de technologies de l'information et de la communication

L'évolution du poste de travail numérique.

Composition portant sur un sujet de mathématiques

Impossibilité de retranscrire le sujet

Composition portant sur un sujet de statistiques

Impossibilité de retranscrire le sujet

Allemand

Version : Terrorismus bekämpfen – Sicherheit gewährleisten, Freiheit und Bürgerrechte stärken.

(LPR Beschluss, 8 mars 2015)

Thème : Entre liberté et sécurité, le cœur de la France balance.

(France24, 28 janvier 2015)

Composition : Bundespräsident Gauck betonte in seiner Rede vom 9.1.2015 den Aspekt der Freiheit und der Demokratie : « Denn das abscheuliche Verbrechen, das in Paris geschah, das war ein Angriff auf die Freiheit – auf die Freiheit der Franzosen, auf die Freiheit der Europäer, auf die Freiheit der offenen Gesellschaft. [...] : Das Attentat erschüttert uns, aber es erschüttert nicht unsere Überzeugungen ! Wir werden unsere Freiheit nicht einschränken, wir werden sie gebrauchen.»

Vorratsdatenspeicherung, Ganzkörper – Scanner, Übermittlung von Flugpassagier – Daten und die Online-Durchsuchung : Die Reaktionen auf die Bedrohung durch Terrorismus sind vielfältig – auf nationaler wie auf internationaler Ebene. Aber wie stark muss die Freiheit eingeschränkt, werden, um Sicherheit zu gewährleisten ? Welche Maßnahmen sind verhältnismäßig, welche überzogen.

Anglais

Version : Smart cities need smart security solutions

(Public Technology, 30 mars 2015)

Thème : Smart cities : villes promises ?

(Site : www.calameo.com , avril 2015)

Composition : Faced with tight budgets and increasing competitiveness at the territorial level, local authorities need to efficiently manage their resources while offering high quality and innovative services to their citizens.

Can the concept of smart cities be a way of dealing with the social, economic and environmental impacts of our modern lifestyles ?

Espagnol

Version : Lo que Europa perdió en Atenas.

(El País, 12 juillet 2015)

Thème : Grèce : un problème de méthode pour l'Europe

(Le Monde, 8 juillet 2015)

Composition : ¿ En qué medida la crisis griega puede tener un impacto en la legitimidad de los principios éticos, políticos y económicos de la Unión europea, perjudicando su posición a nivel internacional ?

Italien

Version : Così rischiamo il futuro dell'Europa

(La Stampa, 12 juin 2015)

Thème : l'Union européenne et la crise de l'immigration en Méditerranée

(Le figaro, 22 avril 2015)

Composition : L'Europa di fronte al problema dell'immigrazione : poste in gioco e possibili soluzioni.

Portugais

Version : Portugal e Noruega reforçam cooperação científica na área do mar..

(www.tvciencia.pt, juin 2015)

Thème : La mer, un paradigme renouvelé : vers un « New Deal » maritime en Europe ?

(www.robertschuman.eu, 15 juillet 2014)

Composition : O oceano, um novo desafio econômico e geoestratégico para o futuro da humanidade ?
Dê a sua opinião pessoal apoiando-se em exemplos concretos.

Russe

Version : Maïa Plissetskaïa, bien plus qu'une ballerine

(www.mk.ru, 9 février 2011)

Thème ; la danseuse qui a défié le pouvoir et le temps.

(La dépêche, 2 mai 2015)

Composition : Impossibilité de retranscrire le sujet

2) CONCOURS INTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Qu'est-ce qu'un investissement d'avenir ?

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Organisation du service public pour le rendre plus compatible avec les besoins de la population.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'Union européenne

La politique de cohésion et l'investissement en Europe face à la crise : quels effets pour les régions de l'Europe ?

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Les départements et la cohésion sociale.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

L'intérim dans les collectivités territoriales

Épreuve de note de synthèse portant sur l'économie

Transition énergétique des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics.

3) TROISIÈME CONCOURS

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Les « Smart Cities », villes intelligentes, sont-elles les villes du futur ?

Épreuve consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Assistance aux communes en matière d'ingénierie.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Les évolutions et perspectives du financement des clubs sportifs professionnels par les collectivités territoriales.

Épreuve de note de synthèse portant sur les finances publiques et économie financière

Le recours par les collectivités locales au financement obligataire. Quelle stratégie préconisée ?

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Les logements sociaux.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit civil

Le droit du corps humain.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit pénal

La contrainte pénale instaurée par la loi n° 2014-896, relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

Épreuve de note de synthèse portant sur la sociologie

Pertinence d'une sociologie du risque et les incidences sur les individus et la démocratie.

Épreuve de note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises

Automatisation et rôle du directeur administratif et financier : le cas du reporting et des tableaux de bord financiers.

Épreuve de note de synthèse portant sur le développement local et politique de la ville

Faire en sorte que les aides et services soient sollicités par les habitants et portés à leur connaissance.

Épreuve de note de synthèse portant sur la démographie

Les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde.

Épreuve de note de synthèse portant sur les statistiques

Statistiques concernant les différents moyens de transport de marchandises en France.

VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

C'était un sujet très intéressant, pertinent, au cœur des préoccupations actuelles et résolument ancré dans les territoires. C'était donc clairement une épreuve de culture générale adaptée à ce concours. Le sujet était à la fois vaste, précis et en lien avec le domaine professionnel de futurs administrateurs territoriaux. Sa thématique, bien ancrée dans l'actualité, alimente régulièrement le débat public. Les candidats étaient donc censés être tout à fait en mesure de répondre au sujet. Il leur permettait d'exprimer toutes leurs connaissances sur l'histoire de nos institutions jusqu'aux réformes actuelles et ils étaient amenés à mobiliser de multiples connaissances tant historiques que juridiques, littéraires, sociales, administratives

voire philosophiques. Le sujet donnait aussi l'occasion de juger au mieux de futurs administrateurs territoriaux potentiels en vérifiant qu'ils possédaient en plus une culture générale territoriale et jouissaient d'une véritable appétence pour la fonction publique territoriale. Un sujet territorial, comme celui de cette année, réaffirme les exigences du concours.

Dans l'ensemble, le niveau est assez moyen. La technique de la composition est globalement maîtrisée mais trop de copies sont rédigées en privilégiant le côté descriptif plutôt que les appréciations personnelles voire politiques sur les actions engagées par les gouvernements au regard du sujet proposé. Certains ont paru être préparés à ce type de sujet : la récurrence dans les copies de certaines références laisse en effet penser que la thématique a été abordée en classe prépa. Toutefois, l'équation personnelle a aussi son importance pour se détacher du lot. Le sujet a suscité des réactions et des réflexions d'une pertinence inégale mais il les a globalement inspirés. Malgré tout, des copies ne sont pas au niveau d'un tel concours et pour certains les connaissances ne sont pas assez précises sur le sujet, pourtant central pour qui veut exercer au sein des collectivités territoriales.

Même si le sujet a été globalement bien perçu, il n'en a pas moins été traité que partiellement. En effet, certains n'ont pas pris soin de répondre à tout un segment de la question : le terme « mythe » n'a pas souvent été traité ni approfondi. Cette notion a posé de sérieuses difficultés à ceux qui ne sont pas parvenus à lui donner un contenu concret. D'autres ont pour leur part répondu à la question mais de manière prématurée ou anticipée dès leur introduction prenant ainsi pour acquis et démontré l'objet même de l'interrogation. Quelques candidats ont rendu un travail argumenté et structuré avec des références et exemples pertinents qui appuient la démonstration. Mais majoritairement, ils ont de réelles difficultés à structurer leur devoir, à problématiser et à trouver de la profondeur historique. Les argumentations sont souvent faibles et manquent de rigueur. Quant aux conclusions, elles ne sont clairement pas à la hauteur. Enfin, ils ont plutôt tendance à rendre une composition de droit public, d'histoire ou de sociologie ce qui n'est pas du tout la visée de l'épreuve.

Cette épreuve, indispensable, est essentielle pour sélectionner les candidats à l'aune de leur esprit de synthèse et leurs capacités rédactionnelles, domaines essentiels à l'exercice professionnel auquel ils se destinent. Elle conserve toute son utilité et permet, entre autres, d'apprécier leur capacité d'analyse et de compréhension de la société qui les entoure. Une solide culture territoriale est requise ou du moins elle est la bienvenue mais elle requiert la mobilisation des connaissances multiples et relève d'une variété de champs. Autrement dit une véritable pluridisciplinarité est ici nécessaire.

Rédaction d'une note de synthèse

Le sujet était intéressant et d'actualité, il était adapté pour des candidats externes et ne nécessitait pas de connaissances précises sur l'organisation des collectivités ni de leur fonctionnement. Il comportait un volet à la fois théorique et opérationnel, ce qui est attendu pour cette épreuve. La formulation du sujet guidait bien les candidats, peut-être trop. Cela a permis de mesurer la connaissance des candidats sur la décision publique locale. La notion d'empowerment est relativement accessible et donne l'occasion de centrer les analyses sur l'adéquation de ce concept avec les problématiques municipales. Le dossier, assez complet, fournissait de nombreux exemples devant permettre de cerner les difficultés de mise en œuvre et de proposer un plan d'actions à la fois opérationnel et pertinent.

Le niveau est moyen, voire très décevant. Il est évident que l'exercice de la note de synthèse n'est pas maîtrisé : les copies sont pour la plupart insuffisamment opérationnelles et ne traitent pas toutes les dimensions du sujet. Aucun plan d'action n'est satisfaisant : aucune copie ne propose de calendrier ou de méthode de mise en œuvre véritablement pertinente. La capacité des candidats à problématiser les enjeux est toujours aussi faible. En général, le plan proposé est sans surprise puisqu'il est annoncé de manière claire dans le sujet, ce qui donne des copies globalement similaires, touchant de près le dossier sans prendre le recul nécessaire pour analyser les conséquences concrètes. C'est le propre du concours externe et de l'inexpérience professionnelle des candidats.

Le sujet n'a été traité que partiellement : le concept d'empowerment est généralement compris mais pas correctement ni pleinement appréhendé : sa dimension ascendante n'a pas toujours été suffisamment mise en valeur, par exemple. Néanmoins, quelques copies ont défendu fermement une conception « descendante » de l'action publique alors que le sujet invitait à une réflexion sur l'évolution de ces pratiques. Et au moment de passer de la théorie à la pratique, trop peu ont pu illustrer toute la diversité de cette notion.

L'exercice est souvent mal compris : les réponses sont trop générales et les développements sont peu précis voire faibles et ne contiennent pas suffisamment d'informations. Les candidats ont eu des difficultés à mesurer les conséquences pratiques d'un point de vue RH, financier et organisationnel. Trop de copies fournissent des analyses déconnectées du contexte de la commande ou des réflexions générales

n'ayant aucun intérêt pour le destinataire de la note. Les limites du concept ne sont souvent pas bien vues notamment la concurrence que représente l'empowerment vis-à-vis des mécanismes traditionnels de décisions politiques. Ils ne parviennent pas à présenter une démarche globale et opérationnelle de déploiement. Régulièrement, les plans sont construits en trois temps en réservant la dernière partie au plan d'actions. Mais quasiment à chaque fois, cette partie n'a été traitée que trop rapidement bien qu'il s'agisse d'un aspect essentiel pour de futurs administrateurs territoriaux. Peu ont évoqué l'opportunité du choix de sa mise en œuvre dans tel ou tel domaine d'action publique et aucun n'a proposé de calendrier ni de démarche opérationnelle.

Les quelques fois où l'approche opérationnelle a été traitée, elle ressemblait trop souvent à un simple catalogue d'actions non hiérarchisées. Cette faiblesse est sans doute à rapprocher du fait que très peu ont proposé la mise en place d'un diagnostic de territoire, démarche globale qui aurait donné du sens et de la cohérence. Le volet managérial est lui aussi passé sous silence par un certain nombre ce qui pose là aussi question concernant de futurs cadres dirigeants.

Cette épreuve est essentielle dans un tel concours pour évaluer la capacité des candidats à occuper des fonctions d'encadrement supérieur et correspond à la réalité du travail d'analyse dans les collectivités territoriales. A ce titre, il est logique qu'elle soit fortement discriminante et sélective. Il est cependant surprenant qu'un si faible nombre de copies maîtrise l'exercice et propose des éléments propres à accompagner la décision publique. Les candidats hésitent entre une présentation trop générale et le catalogue des actions à disposition de l'exécutif. L'épreuve est à cheval entre la note de synthèse et la mise en situation ce qui a pu en déstabiliser certains.

Composition portant sur un sujet d'économie

Le sujet était pertinent, clairement formulé et parfaitement adapté aux enjeux de la fonction d'administrateur territorial. Il se rapportait très directement au milieu territorial tout en appelant des références théoriques précises. Il était bien délimité et faisait appel à une structuration simple du raisonnement. La problématique s'inscrivait également pleinement dans les questions d'actualité de l'analyse économique. Ainsi, il ne présentait pas d'ambiguïté particulière mais pouvait se révéler relativement technique ce qui a permis une sélection notablement discriminante. De ce fait, de bons candidats généralistes ne pouvaient atteindre la moyenne contrairement à ceux plus spécialisés sur les questions relatives aux territoires et à leurs développements. Le sujet a également donné l'occasion de tester des connaissances de base propres à la matière tout en évaluant la capacité des candidats à se projeter dans un avenir professionnel en collectivité.

Le niveau est assez hétérogène et plutôt moyen. Les candidats sont bien familiarisés à l'exercice et traitent généralement la question avec la structuration attendue. Certains font preuve d'une bonne culture générale sur la question qui n'est pas nécessairement structurée par des concepts théoriques. A contrario, certains ont une vision très conceptuelle du sujet malgré un libellé les invitant à proposer des exemples précis. La discrimination est rapide entre les candidats qui maîtrisent la définition du développement territorial et ceux ne le distinguant pas de la croissance et qui, pour le coup, bâtissent leur devoir autour de la notion quantitative de la croissance, laquelle fait appel à de toutes autres références théoriques. Certains candidats ont démontré une préparation sérieuse ; pour d'autres, on ne peut que s'interroger, les lacunes étant profondes.

Le sujet n'a pas toujours été bien perçu : très peu ont véritablement pris en considération la dimension territoriale et quelques-uns n'ont aucunement lié cette notion de territoires aux aspects d'économie géographique. Il s'en suit alors des discours très généraux et en grande partie peu pertinents. Des copies ont toutefois manifesté des connaissances étendues dans l'analyse économique et une bonne compréhension des enjeux économiques posés par le sujet.

Il est très net que tous ne maîtrisent pas l'exercice méthodologique notamment la construction d'une introduction, d'une problématique ou encore la définition d'un plan. Ce qui induit de grandes inégalités devant l'épreuve, parfois à connaissances équivalentes. La principale difficulté qu'ont eu les candidats se situe dans la délimitation du sujet et la définition de ses termes (qu'est-ce que le développement économique ? qu'est-ce qu'un territoire ?), très rarement présents dans les introductions. Ils ont également eu du mal à restituer les mécanismes économiques au-delà de la seule référence à la théorie, à mobiliser les éléments pertinents de l'actualité pour étayer l'argumentation et à dépasser la connotation territoriale de l'épreuve : référence systématique à la loi NOTRe, à la décentralisation, etc... qui trouvent mal leur place dans un devoir d'économie. Leurs connaissances sur les actions menées sur des territoires (pôles de compétitivité, clusters...) sont pour le moins inégales. Sur le fond, il est assez paradoxal que des candidats au concours d'administrateur territorial ne traitent pas la dimension « territoire » du sujet ou l'analysent à minima. Ils ont la fâcheuse tendance à vouloir faire état de leurs connaissances sans veiller à la pleine cohérence avec le sujet proposé.

A l'inverse, d'autres ont montré des connaissances étendues et solides, une capacité de recul et un style

approprié. Certaines compositions se sont nettement démarquées par la qualité de leurs ressources théoriques, la pertinence des exemples choisis et la rigueur de leur progression. Les bonnes copies sont celles qui sont ciblées sur le sujet et qui ont su en saisir les enjeux mais aussi valoriser leur appréhension spécifique du sujet. Majoritairement, les connaissances théoriques semblent acquises mais force est de constater qu'elles ne suffisent pas et qu'elles doivent venir en appui du raisonnement et de l'esprit critique du candidat.

C'est une épreuve qui demeure très pertinente et discriminante. Elle donne l'occasion de déceler tant les qualités d'analyse, de rédaction et la maîtrise des connaissances requises dans la formation des hauts fonctionnaires que leurs capacités à mobiliser les éléments pertinents de l'actualité.

Composition portant sur un sujet de droit public

Le sujet était intéressant, très ouvert et d'actualité. Il alliait approche juridique et performance territoriale. Il faisait appel à des connaissances de fond sur le régime des décisions toutes administratives avec le volet procédure de genèse et le contentieux. Mais le candidat devait aussi connaître l'actualité du sujet et les problèmes à venir.

Le niveau a oscillé entre très moyen et plutôt satisfaisant. Quelques copies se sont distinguées nettement par la qualité de la réflexion développée. Mais globalement, le niveau juridique reste faible et les concepts ne sont pas bien connus.

A l'exception de quelques-uns, les candidats ont manifestement répondu à ce qui était attendu d'eux et disposaient de réelles connaissances. Toutefois, ils n'ont pas su raccrocher le sujet au fond doctoral et jurisprudentiel. Cela a donné beaucoup de copies très superficielles. Ils ont une connaissance actualisée du sujet et du sens politique de la réforme ce qui illustre l'attention portée à suivre l'activité législative et réglementaire : il s'agit là d'une réelle plus-value. Par contre, la réflexion engagée n'est pas toujours menée à son terme et se limite à l'énoncé d'une idée ou d'une proposition sans en démontrer la pertinence. Une certaine méconnaissance des problèmes pratiques de la mise en œuvre est à aussi à relever.

C'est une épreuve indispensable qu'il importe de conforter en veillant à ce que les sujets choisis fassent bien écho au fonctionnement des collectivités comme ce fut le cas cette année. Elle vise à vérifier que les candidats maîtrisent le droit public car passé le filtre du concours, c'est considéré comme acquis. L'INET est une école d'application des connaissances, de management. Il faut donc maintenir l'exigence de fond sur ce type d'épreuve technique dans la sélection des candidats.

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

Le sujet a été mal compris et donc n'a pas été traité. Ce qui donne un niveau très faible. Toutefois, il faut noter que cet aspect du droit des affaires était très technique.

Composition portant sur un sujet de droit civil

C'était un sujet très intéressant et d'actualité qui aurait dû être connu des candidats. Pourtant, au vu des copies, ils ne connaissaient visiblement pas le surendettement. Ils n'ont montré aucune connaissance technique ni pratique.

Composition portant sur un sujet de droit pénal

Très peu de candidats ont composé sur ce sujet. Pour certains, la problématique a été mal posée, le sujet non défini et la notion de légitime défense inconnue sans compter une syntaxe incorrecte comprenant de nombreuses fautes.

D'autres candidats ont rédigé de bonnes introductions où le sujet a été correctement problématisé. Ils ont fait preuve de connaissances plutôt satisfaisantes. Les plans qui ont tendance à être déséquilibrés, auraient mérité d'être davantage travaillés. Enfin, la notion de légitime défense des biens est insuffisamment traitée.

Composition portant sur un sujet de géographie économique et humaine

Le niveau est très moyen hormis une excellente copie qui s'est détachée réellement du lot. Cette dernière est rédigée dans un style simple mais précis et tous les enjeux sont présents et clairement posés dès l'introduction. Il s'agit d'un travail de grande qualité qui démontre une connaissance des travaux récents.

Certains candidats, en plus d'avoir la volonté de bien cerner les enjeux, ont fait preuve d'une réelle démarche géographique en utilisant croquis, schéma et carte. Ils ont cité des références bibliographiques comme des exemples précis et pertinents. Leur travail est bien problématisé en conduisant leur problématique autour des relations entre « la faim » et « la mondialisation ». Quelques plans ont permis de maintenir, au cœur de leurs démonstrations, « la faim » tout en abordant les thèmes induits par le sujet.

Toutefois, les candidats doivent être vigilants à ce que leur travail ne soit pas plus descriptif qu'interprétatif. Quelques-uns ont dévié petit à petit du sujet de départ qu'était la faim dans le monde, pour traiter davantage l'agriculture et l'autosuffisance des pays. On trouve dans certaines copies, des contenus très superficiels, des développements sommaires, des conclusions lapidaires et un manque de réflexion sur les enjeux.

Composition portant sur un sujet d'histoire contemporaine

L'ensemble est très hétérogène et plutôt faible avec tout de même deux ou trois copies excellentes. Globalement, le cadre chronologique est assez bien connu. Les développements de plusieurs copies sont bien construits et s'appuient sur de solides connaissances. Leur réflexion est souvent nourrie de références précises.

Les meilleures copies se lisent très agréablement du fait de la qualité de rédaction. Les candidats y montrent de très solides connaissances sur la société française au XX^{ème} siècle, une analyse fine, subtile et argumentée par des références précises.

Pour le reste, c'est assez décevant. Certaines copies sont vraiment superficielles ce qui est difficilement compréhensible au regard de l'ampleur du sujet. Peut-être est-ce dû à des connaissances mal maîtrisées, voire inexistantes. Les omissions, nombreuses, nuisent à la qualité d'un grand nombre de copies et plusieurs points auraient mérité d'être davantage développés (les accords de Munich, la construction européenne, les guerres d'Indochine ou d'Algérie, le pacifisme...); d'autres, comme la Guerre froide, sont mal intégrés au sujet.

Le parti pris par quelques candidats de traiter le sujet de manière exclusivement thématique fait perdre au développement la possibilité de donner une intelligence du passé en mettant en relief une évolution notable au long du XX^{ème} siècle quant au rapport de la société française avec la guerre. La société française qui est quasi absente dans plusieurs devoirs.

L'absence de problématique est également fréquente. Or, elle aurait permis de former un fil directeur de la réflexion qui manque parfois de rigueur. Ajouté à cela des plans non matérialisés, ces devoirs donnent une impression décousue à la lecture. Les moins bonnes copies comportent des erreurs grossières, des passages à la limite du hors sujet et ne parviennent pas à organiser leur argumentation : survol de faits importants tandis que des points mineurs ont le droit à de longs développements. Enfin, quelques copies comportent des maladresses de style qui est régulièrement lourd et de trop nombreuses fautes d'orthographe, voire sont à la limite du lisible en raison de l'écriture. Cela ne répond pas à ce que l'on est en droit d'attendre pour ce concours.

Composition portant sur un sujet de sciences politique et administrative

C'était un sujet intéressant qui amenait diverses réflexions sur l'action publique et les mouvements sociaux. Il était très bien conçu car il obligeait les candidats à puiser pleinement dans les apports de la science politique et de la science administrative. Des références essayistes ne suffisaient pas à construire une problématique. Mettre en balance l'Etat avec d'autres dimensions de la société permettait aux candidats ayant une vraie culture en science politique et de bonnes capacités de problématisation, de sortir du lot.

Le niveau est très hétérogène. Certains n'ont pas compris le sujet et beaucoup ont ressorti leurs fiches de classe prépa en étant incapables de construire un plan valable pour une dissertation. Les copies sont souvent mal construites et alignent des points sans que des phrases de transition aiguillent le lecteur. Quelques-uns frôlent même le hors-sujet. A l'inverse, quelques copies sont d'un excellent niveau tant sur le fond que sur la forme.

Le sujet a clairement valorisé ceux qui disposaient d'une vraie préparation en science politique et a mis de côté ceux qui la confondaient avec le commentaire politique. Globalement, ils ont bien saisi les enjeux mais certains ne dépassaient pas « le café du commerce » tandis que d'autres possédaient les outils théoriques pour problématiser le sujet.

Des candidats ont juste récité tout ce qu'ils savaient sur les mouvements sociaux en finissant par perdre de vue l'Etat qui était ici une composante essentielle. La mise en relation entre les deux termes devait servir de fil rouge à la construction de la composition. L'épreuve n'est pas seulement un commentaire général faisant appel à la culture générale : les candidats doivent également avoir une réflexion plus approfondie.

Composition portant sur un sujet de sociologie

Le niveau du peu de candidats ayant choisi cette option était assez homogène et plutôt bon. Les meilleures copies tiennent pour la plupart leurs promesses. Elles sont richement documentées, bien construites et offrent des analyses pertinentes étayées par une diversité de références et qui ont été mobilisées à propos. Les candidats ont fourni une problématisation intéressante tout en faisant preuve d'une culture sociologique étendue. Pour quelques copies, la logique du plan n'est pas claire et il arrive que le plan

du développement ne soit pas celui annoncé dans l'introduction. La gestion du temps a aussi eu son importance : une ou deux copies ont vu leurs dernières sous-parties expédiées. Ce qui est dommage.

D'autres candidats ont fourni des compositions trop superficielles où il manque un réel effort de définition, d'articulation voire d'analyse. La problématisation, rarement présente, est beaucoup trop restrictive. Les connaissances de bases ne sont pas maîtrisées et l'absence de références sociologiques témoigne d'un défaut de culture sociologique approfondie évidente. Enfin, les nombreuses fautes d'orthographe gênent la lecture.

Composition portant sur un sujet de gestion comptable et financière des entreprises

Très peu de candidats ont choisi cette option. Le niveau est très moyen. Les écritures comptables sont soit erronées soit n'ont pas respecté les règles comptables. Les candidats ont montré de nombreuses failles dans les connaissances comptables même si quelques capacités pour analyser une situation de gestion ont été remarquées.

Composition portant sur un sujet de technologies de l'information et de la communication

Le sujet était intéressant et parfaitement d'actualité. Les aspects organisationnels et sociétaux à lier avec des orientations techniques correspondent bien à des situations réelles pour des administrateurs territoriaux.

Près de la moitié des candidats ont plutôt bien réussi avec une appropriation du domaine intéressante. On ressent toutefois une difficulté pour les candidats à se positionner dans la première partie comme de véritables chargés de mission avec une présentation adaptée aux élus et à la direction générale. Les candidats ont soit plus ou moins compris la thématique (tout du moins l'aspect sociétal), soit ils ont été peut être perdus par les aspects techniques. La demande de proposer une démarche projet n'a pas été comprise et l'aspect « risques psychosociaux » a été très peu abordé par les candidats.

L'approche du poste de travail dans une organisation est à peu près bien comprise mais le manque concret d'expérience projet se ressent dans les copies avec notamment peu de formalisation de la démarche elle-même.

La mise en situation proposée par le sujet était vraiment intéressante pour apprécier la capacité des candidats à se positionner en tant qu'administrateur territorial dans un domaine d'apparence technique mais très organisationnel.

Composition portant sur un sujet de mathématiques

Le sujet était bien équilibré et portait sur une grande partie du programme. Dans l'ensemble, une assez bonne maîtrise de la partie analyse. Il s'agissait d'une bonne épreuve qui a permis de classer valablement les candidats.

Composition portant sur un sujet de statistiques

C'était un bon sujet conforme au programme et qui permettait d'en couvrir une grande partie. Les candidats ont montré un très bon niveau et ont bien compris et traité le sujet, excepté quelques parties plus délicates. Il y a quelques erreurs d'indices. Certaines réponses ont manqué de précision. Il s'agissait d'une épreuve bien adaptée au niveau des candidats, en adéquation avec leur formation et très utile pour les fonctions d'administrateur territorial.

Allemand

Le niveau global est plutôt moyen hormis deux copies qui sont sorties du lot. La plus grande difficulté des candidats reste la grammaire et en particulier les déclinaisons qui sont bien trop souvent erronées.

La version est plus ou moins réussie malgré une traduction parfois trop littérale et de nombreux faux-sens et contre-sens. Le texte a été compris dans l'ensemble et quelques-uns l'ont bien restitué. Le thème, lui, a posé plus de problèmes aux candidats. Il a révélé non seulement de nombreuses confusions lexicales et des bases grammaticales très lacunaires mais aussi des erreurs basiques d'orthographe. Les meilleurs sont parvenus à montrer une très bonne maîtrise lexicale ainsi qu'une excellente fluidité.

Quant à la composition, on y a retrouvé plus ou moins les mêmes lacunes que pour le thème. Certaines sont vraiment trop courtes. Cela est sans doute dû à un niveau de langue trop faible qui ne permettait pas d'exprimer des idées claires et compréhensibles. En général, l'argumentation est assez faible et pas suffisamment approfondie.

Anglais

Le sujet proposé était d'actualité et correspondait bien au niveau attendu des candidats de ce concours et il a permis de bien faire la différence tant au niveau de la langue que de leur culture générale.

Le niveau, en baisse depuis quelques années, est assez moyen : la capacité de rédaction dans les deux langues varie entre assez juste et bon. Le thème a posé problème au niveau du lexique ayant attiré au numérique et aux infrastructures urbaines. Au niveau grammatical, l'utilisation du génitif et des mots composés est rarement maîtrisée. Il en résulte incohérence et non-sens.

Majoritairement, il semble que les candidats connaissaient bien ce concept de villes intelligentes car tous avaient des choses à dire dans la dissertation. En revanche, l'expression, en particulier en anglais, comportait des maladresses et les stratégies de contournement pour y parer n'ont pas toujours été heureuses. Quant aux traductions, elles ont manqué de rigueur.

Dans la dissertation, il est à déplorer que beaucoup ont repris tous les exemples des textes fournis et n'ont pas pris suffisamment de recul pour analyser l'idée du développement urbain et humain. Certains ont bien opposé les concepts de « dark city » et de « smart city ». Il est impératif que les candidats se relisent afin de s'assurer de l'authenticité de la langue, corriger les fautes, etc... Dans la version, la maîtrise du français est de plus en plus difficile : fautes d'accords grammaticaux, fautes d'orthographe... Dans le thème, ce qui fait défaut, c'est un manque de lexique spécialisé. Les meilleurs ont réussi en raison d'un lexique plus riche et des structures complexes mieux maîtrisées. Les copies sont rédigées dans un anglais idiomatique qui montre une lecture régulière de la presse anglo-saxonne en particulier, alors que les candidats moyens se contentent d'un vocabulaire trop général et d'une traduction vague.

L'épreuve de par ses tâches de traduction et de composition évalue au plus juste les compétences de compréhension et d'expression des candidats ainsi que leurs facultés de synthèse et d'analyse.

Espagnol

Le niveau a été très bon dans l'ensemble hormis quelques copies. Les meilleures sont excellentes dans tous les compartiments de l'épreuve tant sur le fond que sur la forme et la langue y est fluide ; claire et précise aussi bien en espagnol qu'en français.

Les autres montrent un manque de maîtrise de la langue évident, en particulier dans le thème, voire aussi dans la composition parfois. Les faiblesses sont alors très pénalisantes à ce niveau. Quelques-uns ont malgré tout prouvé avoir un certain potentiel et de solides qualités.

Italien

Le niveau était très hétérogène ; le niveau linguistique allant d'un bon niveau d'ensemble à une maîtrise très limitée de la langue avec de nombreuses fautes en tout genre en passant par un niveau suffisant qui reste toutefois à consolider.

La version était plutôt réussie malgré quelques faux-sens. Le thème confirme une faiblesse linguistique, beaucoup de fautes diverses (grammaire, orthographe, vocabulaire) et un grand nombre d'erreurs même dans les structures courantes de la langue.

Enfin, les arguments de la composition ont été correctement agencés et accompagnés d'une réflexion personnelle pour le meilleur d'entre eux. Mais cela reste très superficiel avec un style plutôt approximatif qui confirme la faiblesse linguistique.

Portugais

L'ensemble a été convenable : bonne version faisant preuve d'une bonne compréhension du texte et d'une aisance en langue française. Le thème est moins satisfaisant avec quelques barbarismes et des lacunes lexicales.

Russe

Le sujet était intéressant permettant d'analyser l'histoire russe et soviétique du XX^e siècle et celle du début du XXI^e siècle. Le niveau a été tout à fait satisfaisant : pas de problème de compréhension mais l'expression en russe est un peu maladroite. L'épreuve a bien permis d'appréhender qualités et défauts.

2) CONCOURS INTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Le sujet était riche, intéressant et pouvait amener à une grande diversité de registres d'argumentation. Mais peut-être était-il un peu trop fermé ? Toutefois, les documents joints amenaient des perspectives allant au-delà d'une réponse technique et réductrice.

Le niveau des candidats est très décevant : peu sortent véritablement du lot ou font l'effort d'une véritable réflexion sur la définition des termes du sujet et la problématique associée. Beaucoup se limitent à de longs développements descriptifs sans véritable structure argumentative. Au vu de la durée de l'épreuve (5 heures), les candidats auraient dû en déduire qu'une réflexion poussée et structurée était attendue de leur part. De nombreuses copies montrent de réels problèmes d'orthographe et une écriture peu lisible. S'agit-il des effets du numérique ?

Le sujet a rarement été compris dans son acceptation la plus large : la plupart du temps, beaucoup de candidats se sont contentés d'une lecture étroite, à connotation purement économique ne proposant pas une approche davantage politique et éthique. Quelques candidats ont toutefois eu la capacité de prendre un peu de hauteur par rapport au sujet mais beaucoup ont eu des difficultés à analyser les documents et à les utiliser : ils n'ont pas su en tirer profit. D'autres s'y sont enfermés traitant l'épreuve davantage comme une note de synthèse en juxtaposant les idées les unes après les autres dans une présentation très académique du sujet. Ce qui démontre que majoritairement, le sens de l'épreuve n'est pas compris : il s'agit bien d'une épreuve de culture générale de type composition et très peu ont restitué le sujet dans sa dimension historique.

Les candidats n'ont pas été capables de distinguer l'investissement d'avenir des autres investissements. Rares sont ceux qui ont compris la nature des enjeux, qui se sont interrogés sur la légitimité de la puissance publique à porter ces investissements et qui ont réfléchi aux critères permettant de qualifier ce type d'investissement. La question du financement n'a, quant à lui, jamais été évoqué ou si peu. En revanche, la question de la prise de décision et du débat démocratique a été mieux perçue même si elle a été traitée de manière trop simpliste.

Quelques-uns ont une culture générale assez solide et des références bibliographiques très diversifiées mais ces connaissances sont généralement mal mobilisées ou peu à propos. Un sentiment « d'étalage » de la culture livresque pour masquer une pauvreté du raisonnement prédomine. Beaucoup ne parviennent pas à formaliser un plan, les introductions pèchent souvent dans leurs constructions et rares sont les conclusions intéressantes. S'agissant du concours interne, les candidats auraient dû être particulièrement inspirés par ce sujet mais trop peu ont restitué le sujet dans la réalité de leur collectivité ou de l'action concrète d'autres collectivités pour illustrer leurs propos.

Cette épreuve a permis de bien appréhender la capacité des candidats à développer un raisonnement cohérent et rigoureux sur un sujet donné, à construire une argumentation, éléments retrouvés régulièrement dans la vie professionnelle. Elle est en cela très adaptée aux attendus d'un concours A+ : l'administrateur territorial doit être en capacité, au quotidien, de construire un raisonnement, d'identifier les avantages et inconvénients d'une solution afin d'éclairer au sens fort le décideur.

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Le sujet était intéressant, dans l'air du temps et tout à fait adapté à l'épreuve. Il faisait appel à un fort esprit de synthèse. Son caractère éminemment transversal permettait d'embrasser à la fois toutes les politiques publiques et tous les acteurs externes et internes. Il présentait un réel intérêt pour les candidats, exigeant d'eux l'intégration des particularités de gouvernance d'une communauté d'agglomération ainsi que son champ de compétences afin de formuler des préconisations réellement pertinentes.

Il était accompagné d'une documentation riche, avec malgré tout quelques documents redondants dans les informations fournies et donc superflues. Permettant à la fois d'accéder aux données générales et à des exemples, le candidat pouvait s'y appuyer pour proposer une démarche et saisir les contraintes de la mise en œuvre. Il pouvait ainsi aborder la dimension managériale et donc se positionner au niveau stratégique attendu d'un administrateur territorial.

C'est une épreuve qui reste particulièrement sélective, adaptée et tout à fait intéressante pour ce concours avec un niveau très hétéroclite plutôt moyen. Tout cela peut être largement perfectible. Les fondamentaux de l'épreuve sont majoritairement maîtrisés mais peu de notes émergent du lot. Quelques-uns ont témoigné, à l'inverse, d'une mauvaise appréhension de l'épreuve : les attentes n'ont clairement pas été comprises. Il s'agissait bien d'une note destinée à faciliter la décision. Certains ne sont absolument pas

parvenus à se placer dans cette recherche d'opérationnalité et de solutions motivées. Ils sont restés sur des propos très généralistes voire superficiels sans véritable logique de démonstration.

En effet, des copies ont révélé une absence de maîtrise de la technique de la note. Ces candidats ont repris des éléments sans aucune structuration ou hiérarchisation et ont eu recours à la première personne du singulier de manière très mal maîtrisée. De l'autre, de très rares copies se sont distinguées par la qualité de la mise en perspective du sujet, l'analyse des enjeux et la précision des préconisations opérationnelles.

Le sujet, sans difficultés majeures, présentait moins de problèmes de compréhension que d'exigences dans sa présentation. La principale difficulté était de restituer une vision concrète, précise et opérationnelle. Ce rôle d'aide à la décision correspond parfaitement aux fonctions exercées par un administrateur territorial. C'est davantage la commande qui a mal été appréhendée : plusieurs candidats ayant adressé leur note au bureau communautaire plutôt qu'au Président et parfois même en se mettant à la place de ce dernier.

La construction d'un plan et d'un développement paraît souvent acquise. Les candidats reprennent des constructions types plutôt bien adaptées pour les grandes parties tandis que les sous-parties sont de moins bonne qualité et les développements qui manquent souvent de rigueur, sont mal articulés entre eux et parfois redondants. Ces derniers sont parfois simplement constitués d'une succession d'exemples non rattachés à une analyse ou ne permettant pas une argumentation. Les quelques préconisations opérationnelles sont juste une présentation théorique dans la plupart des cas. Des copies ont fait preuve de clarté, de précision dans le propos, d'analyse des problèmes posés et ont amené des solutions concrètes et étayées.

Un grand nombre de copies a souffert de défauts de structures majeures et leur argumentation n'a présenté aucun enchaînement logique : les préconisations qui sont parfois assénées sans aucune justification, précèdent les constats, les enjeux sont éclatés sur plusieurs parties créant de préjudiciables redondances. On note des difficultés à passer des données générales à la mise en œuvre de propositions dans le contexte de la collectivité. Certaines copies se sont égarées dans une liste de détails pratiques ne relevant même pas de la commande ; d'autres ont montré que des candidats maîtrisaient difficilement le temps imparti ou qu'ils ont eu de sérieuses lacunes en orthographe.

L'épreuve permet de mettre en évidence l'approche du management des candidats et de valoriser leurs expériences comme de démontrer leur capacité à saisir des enjeux globaux et la mise en œuvre de solutions ou plans d'action dans le contexte d'une collectivité dont, a priori, ils connaissent le fonctionnement. Elle donne également l'occasion d'évaluer leurs capacités à prendre connaissance et à traiter, en un temps limité, un nombre important d'informations, à les structurer, les synthétiser et à les transformer en propositions opérationnelles.

S'adressant à des candidats issus du concours interne, on peut justement s'attendre à des propositions concrètes, précises, motivées et opératoires. Les meilleures notes ont été obtenues par les copies qui sont parvenues à mettre en avant de véritables choix et de vraies propositions motivées et qui pouvaient accompagner la décision d'un(e) élu(e).

Épreuve de note de synthèse portant sur l'Union européenne

C'était un assez bon sujet manquant un peu d'originalité : le thème abordé était proche de celui de l'année précédente. Les documents du dossier manquaient toutefois de diversité et étaient très peu juridiques.

Le niveau global est assez homogène : peu de très mauvaises copies. Les candidats semblaient avoir bien préparé cette épreuve qui était intéressante dans la mesure où elle les invitait à une réflexion dans une discipline majeure : le droit de l'Union européenne.

La nature classique du sujet a fait que les candidats n'ont pas été surpris et l'ont plutôt bien maîtrisé tout comme le temps imparti. Toutefois, ils ont eu du mal à rédiger un plan original. Certains ont eu du mal à conclure la thèse et à répondre à la question de manière personnelle.

L'une des principales difficultés pour les candidats a été de « penser européen ». Beaucoup ont eu une vision trop centrée sur la France alors que le sujet portait sur la politique de cohésion à l'échelle européenne.

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Le sujet était intéressant et d'actualité dont le caractère général présentait l'avantage de pouvoir être abordé par tous les candidats quelle que soit leur spécialité professionnelle. Sa présentation ouvrait peut-être davantage la voie à une interprétation des candidats pour une dissertation plutôt qu'à une note de synthèse.

Globalement, les candidats ont bien su répondre à la technique de l'épreuve mais certains ont manqué clairement d'entraînement en matière de note de synthèse : ils ne sont pas parvenus à faire la différence

entre résumé et note de synthèse. Malgré une bonne structure d'ensemble, le contenu comme le niveau est demeuré faible. Niveau qui est plutôt inquiétant quant au recrutement à venir de futurs A+ qui seront les cadres dirigeants de demain. De plus, les candidats ont fait beaucoup trop de fautes d'orthographe, ce qui est inadmissible pour ce type de concours.

Il est encore surprenant de constater que trop de candidats ne connaissent qu'imparfaitement les contenus des dispositifs législatifs récents (en la circonstance la loi NOTRe) et surtout n'anticipent pas de leurs effets sur la gestion des collectivités : comme la conséquence de la suppression de la clause de compétence générale pour les départements.

Les dossiers sont globalement insuffisamment exploités. Les aspects statistiques sont peu ou pas réutilisés et les réflexions des auteurs des textes nourrissent trop peu souvent les notes. Les candidats manquent de réflexion et de méthode et ont des difficultés à synthétiser leurs propos : le plus souvent, il s'agit juste d'une recopie des textes.

Le terme cohésion sociale n'est pas apparu clairement dans les copies : la cohésion sociale n'est pas que « l'action et l'aide sociale ». Les candidats ont eu tendance à faire trop de descriptif du cadre législatif et règlementaire sans le raccrocher à la notion même de cohésion sociale. Enfin, souvent les copies n'ont pas eu de conclusion et peu d'introduction étaient intéressantes, quand il y en avait.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Le sujet était assez méconnu par une majorité des candidats. Il est vrai que le dossier technique lui-même manquait d'ouverture compte-tenu du thème : en effet, le sujet et encore plus le dossier étaient davantage orientés sur la gestion que sur le droit et l'analyse juridique. Peu d'articles étaient à teneur juridique et cela a pu éloigner les candidats d'un traitement juridique dans leur note.

Le niveau est à peine moyen, voire faible, par rapport aux précédentes années. Les points faibles récurrents sont la qualité rédactionnelle, le dimensionnement des titres et sous-titres (trop longs et répétitifs), la capacité d'analyse et la hauteur de vue des candidats. De la méconnaissance du sujet résulte une grande incapacité à raisonner et à analyser ce qui est pourtant le cœur de l'exercice. La note de synthèse a trop souvent tourné au commentaire de texte : que de « plagiat » et quel manque de maturité et de maîtrise technique.

Les candidats, pourtant engagés dans un concours interne, ont réalisé peu de mise en situation. Ils ont aussi rarement apporté une aide véritable à la décision ou su apprécier les impacts concrets de l'intérim en termes de management, de RH ou de gestion. Le fonctionnement réel des collectivités territoriales est apparu comme méconnu. Ils ont souvent utilisé des notions juridiques peu utiles pourtant censées amener des plus-values.

La perception du sujet par les candidats semble insuffisante surtout pour un concours interne. Beaucoup ont cédé à la facilité comme trop souvent en plagiant les développements du dossier sans aucune valeur ajoutée. Dans la compréhension du sujet, les candidats ont semblé avoir hésité entre un sujet d'actualité de sciences administratives, un sujet de gestion des ressources humaines ou un sujet de droit. Quant au fonctionnement des collectivités territoriales tant en termes d'économie, d'emploi, de gestion prévisionnelle que de pertinence ou de performance, il est apparu loin des préoccupations des candidats.

Les candidats ont souvent abusé du « formalisme ». Ils confondent cette notion avec la rigueur d'écriture et d'organisation. Les formules sont ainsi fréquemment formatées ou redondantes. Le style est pour nombre d'entre eux de type emphatique ou lénifiant sans teneur véritable. Les postulants abusent de longues phrases, de titres inutiles, de répétition d'idées en supposant sans doute répondre à une logique. En réalité, ils maîtrisent peu le fond et se concentrent sur la forme malgré des copies parfois peu soignées ! Cette faible capacité à raisonner et à se projeter est préoccupante.

L'épreuve de note de synthèse sur dossier est d'une manière générale fondamentale. Elle est le parfait révélateur des carences de compréhension, d'analyse, de vivacité d'esprit, au-delà des connaissances et de la maîtrise de l'écriture. Elle témoigne aussi de l'incapacité de certains à innover, à se projeter, à dynamiser leurs propos, à se rapporter à un environnement ou à maîtriser les fondamentaux. C'est donc le meilleur instrument de mesure d'une pertinence globale d'un candidat.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'économie

Le sujet pertinent et d'actualité nécessitait de dépasser la COP21. Les documents permettaient aux candidats d'identifier les enjeux et offraient de larges pistes de discussion. Sans doute aurait-il fallu, au regard du « bilan » dressé, formuler le sujet de manière plus ouverte afin que les candidats en adopte une approche plus étroite.

Quelques candidats n'ont pas été surpris par l'épreuve ou par le sujet ce qui a peut-être été dû à une préparation minimale. Toutefois, vu ce qui est susceptible d'être attendu de candidats au concours interne, force est de constater que le niveau se révèle plutôt médiocre au regard de la problématique à traiter, de la richesse du dossier mais aussi des connaissances qu'il paraissait légitime d'attendre de l'expérience professionnelle des intéressés.

La mise en œuvre de politiques publiques suppose de s'intéresser au contexte dans lequel elles s'inscrivent. Or de nombreuses copies ne font aucune référence au cadre budgétaire ni à la diffusion de nouvelles normes ce qui interroge sur la connaissance réelle du fonctionnement des collectivités territoriales.

D'un côté, une minorité a correctement perçu le sujet ; ceux-là sont parvenus à entrevoir l'enjeu de la transition énergétique et du changement climatique sans faire de longues déclarations de principe et de sortir des fiches sur le sujet. Ils ont compris l'attention à porter aux modes de financement et aux capacités locales pour se mobiliser.

De l'autre côté, les candidats ont le plus souvent limité leurs propos à l'énumération de dispositions sans en préciser réellement la portée. Ceux qui ont eu une note faible sont ceux qui n'ont que partiellement traité le sujet en n'évoquant pas, par exemple, les actions des collectivités territoriales en maîtrise d'ouvrage en lien avec la thématique du sujet.

La plupart n'ont, semble-t-il, pas saisi ce qui était attendu d'un candidat au concours interne d'administrateur territorial et ont limité leurs propos à de la paraphrase sans y ajouter de perspectives ni prendre un quelconque recul au regard des orientations présentées.

Toutefois, les points forts relevés pour certains sont une bonne appréhension du sujet, une exploitation satisfaisante du dossier et une grande capacité à proposer un plan pas forcément original. Pour les meilleurs, ils ont su montrer une capacité à prendre du recul, des connaissances étendues et une construction de plan solide. Ils ont utilisé astucieusement le dossier : on suppose que certains, peu au fait de la question, ont su la traiter en interprétant convenablement celui-ci et son contenu.

Malgré tout, certains ne connaissent pas les fondamentaux en macroéconomie et ont tendance à vouloir compenser par des commentaires sur l'actualité et la gravité ou l'urgence de la transition. Ils montrent un manque évident de préparation aux épreuves, font des oublis significatifs et exposent des banalités éloignées de l'analyse économique.

Il était tout à fait possible pour les candidats d'établir des liens entre la dimension strictement économique du sujet et sa déclinaison par les collectivités territoriales ce qui n'est pas toujours fréquent s'agissant des sujets retenus pour cette discipline. Cela se révèle une réelle plus-value pour les candidats au concours interne, même si cette année, la plupart d'entre eux ne se sont pas montrés à la hauteur. Il n'empêche qu'il n'y aurait qu'intérêt à poursuivre sur cette voie qui offre une excellente occasion de mesurer leurs capacités à conjuguer approche théorique et pratique.

Enfin, cette épreuve est bien ciblée et nécessite de bonnes connaissances économiques, de savoir lier la théorie aux modes opérationnels. Il ne s'agit pas seulement de faire un commentaire de dossier, ni d'arriver avec une sorte de « boîte à outils-plan » dont on espère en trouver un qui saurait cacher la faiblesse des propos.

3) TROISIÈME CONCOURS

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Le sujet était un peu trop technique et le dossier n'apportait pas nécessairement d'éléments nouveaux. Les candidats ont eu des difficultés à le cerner. Il a été compris par la plupart comme un sujet sur le développement durable. Ils ont également eu des difficultés à se détacher du dossier en n'apportant pas d'éléments personnels ou des exemples utilisés à bon escient.

Majoritairement, l'analyse a été laconique. La formulation de la problématique aurait mérité d'être mieux traitée. Les candidats n'ont pas su définir les termes du sujet et ont produit des introductions assez vagues ou trop longues.

Cela a donné un niveau d'ensemble assez moyen. Toutefois, les candidats ont bien maîtrisé leurs temps et peu de copies ont été hors sujet ou ont été rendues « blanches ».

Épreuve consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Le dossier devait permettre de traiter la commande proposée par le sujet. Toutefois, la dimension opérationnelle, attendue sur cette épreuve, a fait cruellement défaut. Il ne s'agissait pas ici d'une simple note devant résumer le contenu du dossier.

Majoritairement, les documents et leur contenu ont été utilisés de manière trop générale ce qui n'a apporté aucune valeur ajoutée. Le but de cette épreuve était de proposer des solutions concrètes, argumentées et opérationnelles afin que le destinataire de la note puisse prendre sa décision. Peu y sont parvenus.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Certains développements sont à la limite du hors sujet. Des candidats ont traité le sujet comme si la commande portait sur l'égalité entre sport amateur et sport professionnel ou sur la performance sportive. D'autres ont davantage traité les statuts des clubs que des modalités de leur financement public.

Dans la plupart des copies, les concepts sont mélangés et il y a beaucoup de confusions (subventions, garantie d'emprunt, prestation de service, aide à la construction d'un équipement...). Les candidats auraient dû mieux distinguer les différents modes de gestion d'un équipement public. Peu ont porté leur analyse sur les choix et contraintes des collectivités.

Beaucoup de plans ont manqué de pertinence et d'efficacité. Certains ont annoncé un plan qui s'est avéré complètement différent de celui utilisé dans la note. Il y a donc eu aucune cohérence avec le contenu. Ils sont aussi parfois déséquilibrés et ne rendent pas compte de l'ensemble des questions à aborder ou à dresser un panorama clair du sujet. Les introductions ont manqué de liens et les développements ont été de temps en temps confus.

Cependant, quelques-uns ont eu une démarche intéressante et une approche à priori méthodique mais ont peiné à faire émerger une synthèse. Quelques copies ont été difficiles à lire, brouillonnes et confuses. Pour certains, il est évident que l'exercice n'est pas maîtrisé ni sur la forme ni sur le fond : un petit nombre de copies a relevé plus du commentaire que de l'analyse juridique. Cela ne correspond pas aux attentes d'une note de synthèse en droit public.

Les meilleures copies ont été celles ayant une approche historique intéressante ce qui a donné une dimension dynamique comme celles pour lesquelles les candidats sont parvenus à les rendre opérationnelles, claires et bien argumentées.

Épreuve de note de synthèse portant sur les finances publiques et économie financière

Le sujet était très technique avec des documents qui dataient au regard du contexte actuel. Il y a eu peu de candidats sur cette épreuve d'un niveau assez bon. Ils sont parvenus à bien comprendre le sujet malgré sa technicité. Toutefois, l'équilibre du plan est resté une de leur difficulté.

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Il s'agissait d'un sujet assez classique et d'actualité avec toutefois une exploitation peu aisée de certains textes (Légifrance...) mais il a été plutôt bien perçu par les candidats.

Les candidats ont eu des difficultés à synthétiser leurs propos et certains confondent note de synthèse et résumé. Peu sont parvenus à allier forme et fond de façon organisée, hiérarchisée et analysée. Le plan ne correspondait pas forcément au contenu développé ce qui a pu être un risque de répétition, voire d'oubli.

Enfin, les fautes d'orthographe ont été beaucoup trop nombreuses, ce qui est difficilement acceptable pour un concours de ce niveau.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit civil

Le sujet très intéressant et d'actualité n'a pas été maîtrisé techniquement. Le niveau a été moyen : beaucoup d'approximations, aucune connaissance sur les fondamentaux en droit civil et l'appréciation du sujet est parfois erronée.

Épreuve de note de synthèse portant sur la sociologie

Les enjeux du sujet ont globalement été compris pour certains et la plupart du temps, les divers aspects sont présents dans les copies. Le dossier a, selon les cas, été soit bien exploité soit survolé. Certains candidats ont eu des difficultés à prendre du recul par rapport aux éléments du dossier. Mais tous ont montré avoir du mal à problématiser le sujet : une problématisation plus rigoureuse à partir des pistes offertes par le dossier permettait d'éviter le double écueil de la confusion et la simplification exagérée. Un plan bien choisi donnait l'occasion de bien mettre en relief les apports et les limites de la sociologie du risque.

Certaines copies sont bien trop courtes, voire superficielles, ou n'ont pas forcément tenu leurs promesses faute de culture générale dans la discipline. Parfois, les synthèses ont été confuses notamment dans leur forme et la présentation ce qui a nui à la clarté du raisonnement. Dans l'ensemble, les introductions laissaient à désirer : la définition des notions est apparue après l'annonce du plan. Plan qui n'est pas toujours apparent ce qui rend l'argumentation relativement confuse. Quelques copies ont montré une

bonne compréhension du sujet, un effort de définition et d'exploitation de la richesse des documents fournis.

Épreuve de note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises

Le niveau était assez homogène sans pour autant qu'il y ait eu des copies qui se soient détachées du lot. La problématique n'a été que très rarement posée. Soit elle n'est pas apparue de manière explicite, soit elle n'a pas du tout été annoncée.

Pour près de la moitié des candidats, le rôle du directeur administratif et financier n'a pas été ou peu traité. Certaines notes ont porté davantage sur l'automatisation des tableaux de bord que sur le rôle de ce dernier. On retrouve très peu d'apports extérieurs au dossier et quand il y en a, ils sont plutôt faibles ou n'apportent pas de valeur ajoutée.

En effet, la majorité des éléments apportés sont restés très proches des textes. Certains en ont fait d'ailleurs juste une retranscription sans aucun effort de synthèse ni aucun lien dans leur juxtaposition. Il en a résulté que les développements ont manqué nécessairement de structure et se sont apparentés donc plus à une succession de points qu'à une synthèse construite et articulée. Enfin, ils ont eu des difficultés à distinguer apports théoriques et applications pratiques. Tout cela est regrettable pour un concours de ce niveau.

Épreuve de note de synthèse portant sur le développement local et politique de la ville

Le thème du sujet était fort intéressant même s'il reste trop peu abordé dans la conduite de l'action publique et des collectivités territoriales, alors qu'il s'agit d'un réel frein et peut être même déterminant pour mesurer l'efficacité de l'action publique. Il ne nécessitait pas de connaissances techniques particulières et les documents du dossier donnaient un aperçu sur l'ensemble de la question avec la possibilité d'illustrer l'ensemble des points avec des chiffres et/ou des exemples concrets. Le sujet ne présentait pas de difficultés majeures et les documents offraient déjà des synthèses.

L'ensemble est plutôt médiocre avec des lacunes dans l'expression écrite et dans la capacité d'analyse et de synthèse. Près d'un tiers n'ont pas les capacités minimales pour rédiger une synthèse même sommaire. Toutefois, un effort a été fourni pour essayer de construire un plan cohérent. Quelques très bonnes copies malgré tout ont été bien construites, bien rédigées et agréables à lire.

Cette épreuve a fait avant tout appel à la capacité d'analyse et de synthèse des candidats plus qu'à leur connaissance théorique du sujet à traiter. En ce sens, l'exercice a bien permis bien de mesurer leurs qualités au regard du contenu du cadre d'emploi.

VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) CONCOURS EXTERNE

Conversation avec le jury

SUJETS D'ACTUALITÉ :

- L'identité territoriale : un concept dépassé ?
- Le sport féminin : un moyen d'émancipation ?
- Trop d'élus ?
- « Les monstres existent. Mais ils sont trop peu nombreux pour être vraiment dangereux ; ceux qui sont plus dangereux, ce sont les hommes ordinaires, les fonctionnaires prêts à croire et à obéir sans discuter »
(*Si c'est un homme, Primo LEVI*)
- L'évaluation des politiques publiques.
- Faut-il réduire le périmètre d'action des services publics locaux ?
- Et si les humains vivaient 150 ans ou davantage encore ?
- Le référendum local est-il l'outil du populisme et du conservatisme ?
- La ville connectée.
- Le partage : une nouvelle économie ?
- L'Europe face au terrorisme.
- Liberté, égalité, fraternité.

- La baisse des dotations aux collectivités territoriales.
- Le partage des ressources naturelles.
- Le civisme aujourd'hui.

COMMENTAIRES DE TEXTE :

- Villes phénix.
(*Le Magazine du Monde*, 19 septembre 2015)
- Laurent Bigorgne : «Il y aura un troisième tour sur les compétences des régions»
(*Les Echos*, 30 novembre 2015)
- L'intensification de la guerre économique
(*Extraits article « la conjoncture mondiale » - <http://www.mondialisation.ca/>, 18 février 2015*)
- A 70 ans, l'ENA peine à sortir de l'élitisme
(*Le Monde*, 8 octobre 2015)
- Le casse-tête financier des maisons de retraite
(*Le Monde Argent*, 11 mars 2015, p. 6)
- Parution d'un panorama exhaustif des inégalités en France
(*Actualités Sociales Hebdomadaires*, 12 juin 2015, p. 23)
- Il faut libérer les fonctionnaires de leur statut trop rigide
(*Les Echos*, 25 septembre 2015)
- Le rôle des tablettes numériques à l'école primaire pour les élèves et les enseignants : Attention versus distraction
(*Colloque Etic2*, les 14,15 et 16 octobre 2015)
- A l'ENS, la routine Normale
(*Le Monde*, 24 septembre 2015)
- La laïcité, un périmètre en question ?
(*La Gazette* 29 juin 2015)
- Les campagnes abandonnées ?
(*Alternatives économiques*, novembre 2015)
- Face aux risques climatiques, Paris doit repenser son urbanisme
(*Le Monde*, 29 septembre 2015)
- Données à caractère personnel : « Les citoyens demandent des règles claires et précises »
(*La Gazette*, 4 septembre 2015)
- Le latin, marqueur de réussite scolaire... et d'origine sociale
(*Le Monde*, 28 octobre 2015)
- Condamnation de compagnies aériennes low cost
(*Juristourisme*, N° 163, avril 2014)

Finances publiques

- Peut-on réformer la fiscalité locale sur les ménages ?
- Comment maîtriser la masse salariale dans les collectivités publiques ?
- Les finances locales Outre-mer : des particularités justifiées ou non ?
- La taxe d'habitation a-t-elle un avenir ?
- Les indicateurs de performance : plutôt quantitatifs ou qualitatifs ?
- Construction du budget de l'État et enjeux
- Péréquation verticale ou péréquation horizontale : deux outils d'une meilleure répartition des richesses ?
- Faut-il repenser la fiscalité locale ?
- Quels enjeux au niveau de la tarification des services publics ?
- Raréfaction de la ressource : phénomène conjoncturel ou structurel ?
- La mutualisation des services au niveau des collectivités : une nécessité ?
- Cure de rigueur : jusqu'où aller ?
- Face à la raréfaction de la ressource, faut-il externaliser la gestion de certains services ?

- La fiscalité locale sur les entreprises est-elle justifiée ?
- Les chambres régionales des comptes et la libre administration des collectivités locales

Droit et gestion des collectivités territoriales

- Collectivités territoriales : rapprocher la décision, accélérer l'action
- De la loi MAPTAM à la loi NOTRe : quelle réforme territoriale ?
- Faut-il revoir le statut général des fonctionnaires ?
- La carte intercommunale : bilan et perspectives
- La délégation des services publics, un modèle à repenser ?
- La politique salariale des collectivités territoriales
- L'amélioration des conditions de vie au travail
- Le pouvoir réglementaire des collectivités territoriales : jusqu'où l'étendre ?
- L'encadrement supérieur et dirigeant des collectivités territoriales
- Les collectivités territoriales et l'Union Européenne : la politique régionale
- Les établissements publics locaux, un mode de gestion adapté ?
- Les métropoles de droit commun sont-elles des structures intercommunales ?
- L'inclusion sociale et les collectivités territoriales
- Quel rôle pour la métropole du Grand Paris ?
- Quelles perspectives pour les communes ?

Informatique

- Bureautique : faut-il mettre à jour ses versions de licences et homogénéiser son parc ?
- Comment gouverner un système d'information ?
- Enjeux, opportunités et menaces de l'infonuagique (cloud computing)
- La loi informatique et libertés : quelles contraintes pour une collectivité ?
- Le BYOD (bring your own device - utilisation d'un matériel personnel) est-il opportun dans une collectivité ?
- L'open data
- Quels sont les métiers d'une direction des systèmes d'information ?
- Qu'est-ce que l'urbanisation d'un système d'information ?
- La transition numérique au service de la transition énergétique ?
- L'état « plateforme » au service des collectivités et l'e-administration
- Une co-construction pour le projet de loi pour une république numérique pour une meilleure appropriation ?
- Peut-on oser la mise en place d'un réseau social d'entreprise au sein des collectivités ?
- Direction Informatique, direction des systèmes d'information ou direction des usages numériques ?
- Externalisation : tout ou partie « dans les nuages » ?
- Quel rôle pour la DSI dans la mise en œuvre du télétravail ?

Questions européennes

- Le traité de Maastricht, tournant dans la construction européenne ?
- Conséquences d'une hypothétique sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ?
- La trilogie institutionnelle au sein de l'Union européenne.
- L'Union européenne : une Union d'Etats ou une Europe à la carte ?
- L'Union européenne et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.
- Quelle défense pour l'Europe ?
- Les relations de l'Union européenne avec les Etats-Unis.
- La France a-t-elle encore un poids significatif dans l'Union européenne ?
- Le rôle du Parlement européen dans le processus législatif européen
- Le principe de subsidiarité limite-t-il le pouvoir des institutions de l'Union européenne ?

- Le rôle du parlement européen dans le processus budgétaire européen
- Les relations entre l'Union européenne et l'Organisation Mondiale du Commerce
- La politique des fonds structurels européens favorise-t-elle véritablement le rattrapage des régions en retard en développement ?
- Les flux migratoires dans l'espace européen en 2016
- Les accords de libre-échange Europe- Etats Unis et le rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce

Questions sociales

- Le corporatisme en France
- L'Organisation internationale du travail, son rôle et ses moyens
- L'Union européenne et la protection sociale
- L'Organisation mondiale de la santé, son rôle et ses moyens
- Le logement pour tous, est-ce une utopie ?
- Le statut des réfugiés
- Les mineurs étrangers isolés
- Les politiques familiales en Europe
- Le temps de travail dans les principaux pays européens
- L'exclusion
- La reconnaissance de travailleur handicapé
- Les personnes en situation de handicap
- La compensation du handicap
- Les dépenses sociales en France
- Le fonds social européen

Anglais

- A tip for Europe's frustrated young radicals: reclaim the dissident spirit
(*The Guardian*, 12 juin 2015)
- Cameron biography: Ashcroft makes new debauchery claims about student days
(*The Guardian*, 21 septembre 2015)
- Dirty secrets - Volkswagen's falsification of pollution tests opens the door to a very different car industry
(*The Economist*, 26 septembre 2015)
- Breaking up is hard to do
(*The Economist*, 26 septembre 2015)
- Human migration will be a defining issue of this century. How best to cope?
(*The Guardian Weekly*, 21 septembre 2015)
- Of Peanuts and Prosecutions
(*The New York Times*, 25 septembre 2015)
- Puffs of hope
(*The Economist*, 1^{er} août 2015)
- Right answer, spoken out of turn
(*The Economist*, 31 octobre 2015)
- A county divided : Is Lancashire ready for its fracking revolution ?
(*The Guardian*, 17 janvier 2015)
- Affordable Housing, Racial Isolation
(*The New York Times*, 29 juin 2015)
- Birmingham turns page on glittering new library as staff and hours slashed
(*The Guardian*, 10 décembre 2014)
- ITV's Don't Blame the Council was yet another hatchet job on local authorities
(*The Guardian*, 3 juillet 2015)
- States Are Blocking Local Regulations, Often at Industry's Behest
(*The New York Times*, 23 février 2015)
- The refugees being sent to Coventry are welcome

(The Guardian, 13 octobre 2015)

- Learning the Duolingo – how one app speaks volumes for language learning
(The Guardian, 8 mars 2015)

Allemand

- Sprung nach vorn
(Der Spiegel, 10 octobre 2015)
- Asylgesetz: Deutschland macht ernst
(Zeit Online, 15 octobre 2015)
- Dichter des sozialdemokratischen Zeitalters
(Spiegel Online, 14 avril 2015)
- MINDESTLOHN; Äpfel und Asylbewerber
(Süddeutsche Zeitung, 28 octobre 2015)
- Ruhe bewahren
(Taz, die tageszeitung, 27 août 2015)
- Neugliederung nach 1945; Wie Hessen von den Amerikanern geeint und zerteilt wurde
(Welt Online, 19 septembre 2015)

Espagnol

- Elecciones catalanas: Rajoy dice que los independentistas no tienen respaldo de la ley ni de los votos
(La Vanguardia.com, 28 septembre 2015)
- Evo llama a Chile al diálogo tras conocer fallo de la CIJ. Tribunal se declaró competente para examinar demanda para recuperar salida boliviana al mar.
(El Tiempo, 24 septembre 2015)
- Cuatro millones de españoles se sienten solos. Las mujeres solteras y desempleadas son las que más sufren la falta de compañía. Casi el 20% de los españoles viven solos
(El País, 28 septembre 2015)
- Revisión de línea de pobreza aumentaría pobres del mundo
(Hoy Digital, 29 septembre 2015)
- Contra la ignorancia
(El Tiempo, 21 septembre 2015)
- EE UU sella el acuerdo de libre comercio con el Pacífico
(El País, 5 octobre 2015)
- Fronteras europeas
(El País, 20 novembre 2015)
- Las mentiras separatistas mil veces repetidas no son una verdad
(La Razon, 15 septembre 2015)

Russe

- Французская благотворительная ярмарка собрала полмиллиона рублей
(Опубликовано на сайте Генерального консульства Франции, 8 décembre 2015)
- Чего боятся студенты после окончания вуза? Гауде-опрос
(Павел Робул, 1^{er} août 2015)

2) CONCOURS INTERNE

Conversation avec le jury

SUJETS D'ACTUALITÉ :

- Faut-il adapter la citoyenneté à la société multiculturelle ?
- Faut-il réformer le statut des fonctionnaires ?
- Peut-on encore manger de la viande ?
- « L'actualité du quotidien nous accable au point de ne plus nous laisser le choix de ce dont nous devons parler. » (L'avenir de la nature humaine, Jurgen HABERMAS)
- La générosité est-elle une valeur du service public ?
- L'école reproduit les classes
- La gestion de crise dans les collectivités territoriales
- Le handicap et les collectivités territoriales
- Peut-on supprimer la pauvreté ?
- Laïcité à la française : une notion dépassée ?
- La politisation de la haute fonction publique
- « Je veux l'Eglise chez elle et l'Etat chez lui » (Victor HUGO, 15 janvier 1850)
- Travailler moins pour gagner moins
- Le citoyen face au service public local
- Qualité de vie au travail et performance économique

COMMENTAIRES DE TEXTE :

- Économie collaborative : « La solution n'est pas dans un excès de réglementation »
(*Le Monde*, 3 novembre 2015)
- « Il n'y a pas d'arbitrage entre climat et prospérité »
(*Le Monde*, 17 avril 2015)
- Politiques publiques de demain, un enjeu collectif
(*Les Echos*, 26 février 2015)
- « Zone de gratuité », ou comment les objets deviennent « sans propriétaire fixe »
(<http://www.bastamag.net/>, 2 octobre 2012)
- La santé au crépuscule
(*Le 1*, 4 novembre 2015)
- La communication des collectivités va-t-elle se faire ubériser ?
(*BRIEF*, 23 octobre 2015)
- Les œuvres d'art sont-elles une variable d'ajustement budgétaire ?
(*La Gazette*, 4 septembre 2015)
- Synthèse du rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, année 2014-2015
(*Rapport publié le 30 juin 2015*)
- Les jeunes agents territoriaux, relations et motivations au travail
(Etude réalisée pour l'observatoire social territorial de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), septembre 2015)
- Daniel Cohen : « La disparition de la croissance serait comme une deuxième mort de Dieu »
(*Le Monde Economie*, 24 octobre 2015)
- Sexisme and the city
(*Le Monde*, 24 octobre 2015)
- Les experts
(*Marianne*, 6 au 12 novembre 2015)
- La détérioration de la qualité de l'air, une bonne nouvelle pour le climat ?
(*Le Monde*, 25 septembre 2015)
- La lutte des territoires
(*Alternatives Economiques*, novembre 2015)
- S'inspirer du privé pour trouver un modèle propre ?
(*La Gazette*, 21 septembre 2015)

Finances Publiques

- Un objectif annuel de dépenses pour les collectivités locales est-il un moyen pertinent de maîtrise de l'évolution des finances locales ?
- La dette des collectivités locales est-elle soutenable ?
- La programmation pluriannuelle des finances publiques, un exercice formel ou opérationnel ?
- Le bloc communal est-il mal géré ?
- Le contrôle de la responsabilité du gestionnaire public
- La séparation de l'ordonnateur et du comptable, actualité et perspectives.
- Le principe d'équilibre des budgets locaux est-il menacé ?
- Les prélèvements (fiscaux et sociaux) obligatoires en France, niveaux et comparaisons
- L'investissement des collectivités locales est-il en péril ?
- Les collectivités pourront-elles absorber la baisse des dotations de l'Etat ?
- La gestion de la dette des collectivités locales
- Les relations financières entre l'Etat et les collectivités sont-elles saines ?
- La séparation de l'ordonnateur et du comptable est-elle immuable ?
- Les enjeux actuels de la comptabilité locale
- De quels leviers financiers disposent les collectivités face à la contrainte financière?

Droit et gestion des collectivités territoriales

- Les grandes régions issues des lois du 16 janvier 2015 et du 7 août 2015 sont-elles plus fortes ?
- Les politiques culturelles des collectivités territoriales : bilan et perspectives
- Les collectivités territoriales et l'éducation nationale
- La légitimité démocratique des conseillers communautaires
- Légitimité technique et légitimité démocratique dans l'acte budgétaire des collectivités territoriales
- Comment pourrait-on se passer du comptable public dans les collectivités territoriales ?
- Un service public gratuit a-t-il de la valeur ?
- Les politiques d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les collectivités territoriales
- L'action des collectivités territoriales est-elle différente en milieu urbain et en milieu rural ?
- 2016, année décisive pour les intercommunalités ?
- Le grand Lyon
- Utilité et pertinence des conseils économiques, sociaux et environnementaux des régions
- Faut-il régionaliser les centres de gestion ?
- Les sociétés publiques locales constituent-elles un outil satisfaisant pour les collectivités locales ?
- La mutualisation des services

Droit public

- Les raisons d'être de la justice administrative, hier et aujourd'hui
- L'action économique des personnes publiques
- La répartition des compétences entre les collectivités territoriales
- Le recours pour excès de pouvoir
- Le statut des agents du service public en France
- Le dualisme juridictionnel en France
- Le juge administratif, juge de l'urgence
- L'enrichissement de l' élu
- Le pouvoir réglementaire des collectivités territoriales
- Normes nationales et normes internationales
- La souveraineté
- La révision de la Constitution
- L'Etat fédéral aujourd'hui

- Les contrats administratifs
- L'Etat actionnaire

Economie

- Quels peuvent être les effets sur l'emploi de l'existence d'un salaire minimum?
- La baisse du déficit budgétaire est-elle nécessaire à la croissance économique des pays de l'Union Européenne ?
- Comment le comportement des banques peut-il être à l'origine de fluctuations économiques ?
- L'assainissement des finances publiques va-t-il aggraver les effets de la crise économique et financière sur la croissance du PIB ?
- Quels sont les effets d'une politique de modération salariale sur l'emploi ?
- Croissance économique et développement durable
- Quelles perspectives pour la croissance économique des États-Unis ?
- La réduction des inégalités est-elle compatible avec la croissance économique ?
- Politique monétaire, dette privée, dette publique.
- Les canaux de transmission de la politique monétaire sont-ils encore efficaces ?
- Les prélèvements obligatoires sont-ils excessifs en France ?
- Les déséquilibres d'épargne mondiaux ont-ils été réduits par la crise ?
- Pourquoi le chômage structurel a-t-il autant augmenté dans certains pays ?
- Le marché du carbone a-t-il un avenir ?

Informatique

- Quelles obligations pour la création de fichiers nominatifs informatisés ?
- Le télétravail peut-il être une réalité dans la fonction publique territoriale ?
- La sauvegarde régulière des données peut-elle être considérée comme de l'archivage électronique ? Pourquoi ?
- La CNIL
- Informatique et télécom : quels liens stratégiques ?
- Droits et obligations des utilisateurs de messageries professionnelles.

Anglais

- Abuse going unreported in Britain's south Asian communities
(*The Guardian Weekly*, 19 septembre 2015)
- David Cameron feud with Lord Ashcroft: PM 'indulged in drug taking and debauchery', billionaire donor alleges in new book
(*The Independent*, 21 septembre 2015)
- For workers, 21st century technology undercuts stability
(*The Boston Globe*, 5 septembre 2015)
- Private schools are booming in poor countries
(*The Economist*, 1^{er} août 2015)
- Jeremy Corbyn would clear the deficit- but not fitting the poor
(*The Guardian*, 11 août 2015)
- Obesity is an incurable disease. So why is the government intent on punishing sufferers?
(*The Guardian*, 11 août 2015)
- Europe has questions to answer over America's gun crime By Iain Overton
(*The Guardian*, 28 août 2015)
- We don't need exams to be a grand national teenage bake-off, by Simon Jenkins
(*The Guardian*, 11 août 2015)
- China has abandoned its more than 35-year-old "one-child policy". Now couples can have two
(*The Economist*, 29 octobre 2015)
- The economic case for decriminalising drugs
(*The Independent*, 21 octobre 2015)

- VW customers demand answers and compensation over emissions scandal
(*The Guardian, 15 octobre 2015*)
- Vocational students saddled with debts by private sector 'feeding frenzy'
(*The Observer, 15 octobre 2015*)
- New fast-track eviction powers could breach human rights, warns watchdog
(*The Guardian, 12 octobre 2015*)
- May calls for internet companies to store details of website visits
(*The Guardian, 3 novembre 2015*)
- Ex-prisoners with mental health problems 'more likely to reoffend'
(*The Guardian, 3 septembre 2015*)

Allemand

- Jugend 2015: Schaut euch die Weicheier mal an
(*Zeit Online, 13 octobre 2015*)
- Österreich: Koalition wirbt für Flüchtlinge
(*Die Presse, 1^{er} septembre 2015*)
- Herzdame
(*Der Spiegel, 19 septembre 2015*)
- Günter Grass - ein Nachruf; Alles Schöne ist schief
(*Handelsblatt Online, 13 avril 2015*)
- Asylpolitik; Nicht alle können bleiben
(*Zeit Online, 27 août 2015*)

Espagnol

- Faltan selección, formación, incentivos, integración y liderazgo. Los cinco grandes problemas del profesorado español
(*El Mundo, 3 novembre 2015*)
- ¿Para qué ha servido la reforma laboral? A dos meses de las elecciones, analizamos una de las normas más controvertidas de esta legislatura. ¿Ha servido para crear empleo o, por el contrario, lo ha destruido?
(*El Mundo, 1^{er} novembre 2015*)
- América Latina: del prodigio al peligro
(*El Tiempo, 4 octobre 2015*)

Arabe moderne

- نم آل ريغ ةي ءاوش ع ل ا ق ط ان م ل ا ة م ز آل ي ر ذ ج ل ح ل ي ل ء ع س ت ر ص م
(*2016 ي ن ا ث ل ا ن و ن ا ك / ر ي ا ن ي 12 ء ا ث ا ل ل ا - ة ا ي ح ل ا ة د ي ر ج*)

3) TROISIÈME CONCOURS

Finances publiques

- Les collectivités locales et la péréquation
- L'intercommunalité a-t-elle été, peut-elle être, facteur d'économies ?
- Le financement public des associations est-il légitime ?
- Quelles relations financières entre l'État et les collectivités territoriales ?
- L'intercommunalité est-elle un facteur de dépenses publiques supplémentaire ou synonyme d'économies d'échelle ?
- Quels contrôles sur la vie budgétaire et financière des collectivités territoriales ?
- Comment réduire la dépense publique ?
- Quel rôle pour les régions en matière de développement économique ?
- Les normes : facteur de dépenses ?

Droit public

- La simplification de la décentralisation française
- La hiérarchie des normes
- L'évolution de la responsabilité administrative
- L'évolution de l'emploi public dans l'administration française
- L'Etat de droit
- Les autorités administratives indépendantes

Questions sociales

- Le plein emploi est-il un concept dépassé ?
- Les usagers dans l'évaluation des politiques sociales
- Les dispositions de la loi « adaptation de la société au vieillissement »
- Les syndicats
- La démocratie sanitaire

Informatique

- Les logiciels libres « open source » : avantages et inconvénients

Anglais

- Europe must not mimic Australia's tough talk on asylum seekers
(*The guardian*, 9 août 2015)
- Recruit women, urges engineers' first female leader, by Robin McKie
(*The Guardian Weekly*, 20 septembre 2015)
- Editorial: Volkswagen has broken drivers' trust
(*The New Zealand Herald*, 26 septembre 2015)
- Britain should not take more Middle East refugees, says David Cameron
(*The Guardian*, 3 septembre 2015)
- Paul Ryan's big speaker hangup is reportedly his family. For a male lawmaker, that's unusual.
(*The Washington Post*, 12 octobre 2015)
- Labour 'will make Google, Starbucks and Amazon pay fair tax share'
(*The Guardian*, 2 octobre 2015)
- It's a degree, not a ticket to a job
(*The Guardian*, 20 août 2015)

Espagnol

- El Europarlamento rechaza el derecho de los países a vetar los transgénicos.
(*La Vanguardia*, 28 octobre 2015)

Italien

- Perché la Repubblica è nata monarchica
(*L'Espresso*, 5 juin 2015)

VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

L'exposé est souvent stéréotypé, très scolaire et « plaque » des connaissances sur l'énoncé sans chercher à répondre à la question ou à la problématique. Par conséquent, le sujet n'est que partiellement traité ou traité de manière non pertinente.

Les meilleurs candidats ont su ne pas s'arrêter à l'énoncé mais ont recherché les enjeux, une mise en perspective et dégagé une réflexion.

Concernant les questions, les connaissances sont le plus souvent inégales ; en général, l'actualité est connue mais on note un manque de précision dans les éléments juridiques.

Finances publiques

Le niveau est bon dans l'ensemble, tant sur le plan des connaissances techniques que dans la vision des enjeux des finances publiques, notamment pour le monde territorial. Plusieurs candidats ont démontré de vraies convictions et une réelle capacité à les défendre.

Informatique

Le programme est globalement appris mais les concepts ne sont pas toujours assimilés avec du concret.

Questions sociales

Une fois encore, l'épreuve orale démontre l'importance de la préparation car les candidats au final se répartissent en deux catégories : ceux qui font un bon exposé et qui répondent bien aux questions complémentaires ; et ceux qui maîtrisent mal l'exposé et qui sont lacunaires dans les réponses.

Il est nécessaire d'encourager les candidats à étudier toutes les parties du programme.

Questions européennes

Le niveau cette année est particulièrement bon, dont quatre candidats ont été particulièrement brillants. Dans l'ensemble, la plupart ont fait preuve d'une maîtrise des questions techniques.

Les moins bonnes notes étaient justifiées par un traitement un peu scolaire des questions ou par des oublis.

Anglais

Les candidats sont en général bien préparés aux modalités de l'épreuve mais le jury a pu constater une hétérogénéité dans le niveau de langue lors de l'expression orale. Certains candidats ne font pas suffisamment preuve d'esprit analytique lorsqu'ils doivent commenter le document ou bien ne maîtrisent pas assez la langue anglaise pour exprimer leurs idées clairement.

Allemand

Les quelques candidats présents ont un très bon niveau linguistique et d'excellentes connaissances sur l'actualité et l'histoire de l'Allemagne.

Espagnol

Les candidats ont montré une préparation sérieuse à l'épreuve et des connaissances culturelles et civilisationnelles avérées. Le niveau de langue correspond aux attentes de ce concours (bon, voire excellent pour certains). L'attitude des candidats est motivée, déterminée et en même temps respectueuse du jury.

Russe

Il y a eu de bons candidats.

2) CONCOURS INTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

Dans l'ensemble, les candidats ont travaillé le programme de l'épreuve. A côté de très bonnes prestations, il y a lieu de relever des difficultés plus ou moins prononcées à poser une problématique et à s'élever à un niveau stratégique associé d'une bonne compréhension du droit et de la gestion des collectivités locales.

Finances publiques

Une forte disparité de niveaux distingue les candidats : ceux qui ne maîtrisent absolument pas les notions de base des finances publiques et ceux qui, non seulement, les maîtrisent mais ont aussi une réelle capacité à prendre du recul et à présenter une réflexion argumentée. La majorité souscrit aux règles formelles de l'épreuve (plan, gestion du temps en particulier).

L'impression globale est plutôt très moyenne sur le niveau des candidats. La plupart des sujets offraient des possibilités d'évoquer la situation globale et d'aborder les solutions à proposer. Les candidats ont eu énormément de mal à traiter les questions et à les illustrer notamment.

Informatique

Le niveau était très hétérogène. On a senti que pour certains, le choix de cette option s'est fait par défaut.

Economie

Plusieurs candidats se sont distingués nettement, contrairement aux années précédentes.

De manière générale, le recul et la problématisation sont insuffisants. Certains ont montré une incapacité à argumenter des opinions personnelles.

Droit public

Les candidats avaient des niveaux très hétérogènes. Dans l'ensemble, les examinateurs soulèvent un manque assez général de connaissances de base ainsi que de connaissances techniques bien maîtrisées. Il y a eu malgré tout quelques exceptions remarquables.

Anglais

Pour cette épreuve optionnelle, les candidats semblent s'être bien préparés. Certains semblent avoir régulièrement lu la presse et sont parvenus à mener la conversation avec le jury sur des sujets d'actualité.

Cependant, le niveau de langue ne leur permet pas toujours à tous d'argumenter de manière convaincante. Les difficultés majeures se situent au niveau du choix lexical et pour certains les bases de grammaire ne sont pas assez maîtrisées.

Espagnol

Les candidats étaient préparés et réactifs. Les textes ont permis des échanges riches et souvent documentés.

L'expression a été spontanée et de bon niveau dans l'ensemble même si la conjugaison reste un point à travailler régulièrement.

Allemand

Les candidats sont d'un bon niveau. Les structures grammaticales sont généralement bien maîtrisées. Ils ont également fait preuve d'une bonne connaissance de l'actualité.

3) TROISIÈME CONCOURS

Finances publiques

D'une façon générale, peu de candidats ont perçu les enjeux actuels du monde local. Des lacunes parfois surprenantes sont apparues sur des points techniques élémentaires.

Informatique

Peu de candidats ont choisi cette option. Le niveau est faible.

Questions sociales

Le manque de préparation des candidats à cette épreuve a été manifeste. Il s'agit bien d'une épreuve technique qui suppose des connaissances.

En outre, on peut regretter que les candidats ne se tiennent pas suffisamment informés de l'actualité générale et des collectivités.

Droit public

Le niveau des candidats est faible dans l'ensemble. Cela s'explique non seulement par l'absence de connaissances de base et d'une culture juridique minimale mais aussi par l'absence de travail ou de préparation à l'épreuve.

Quelques rares candidats se sont rapprochés d'un niveau convenable.

Anglais

Les candidats ont dans l'ensemble démontré une volonté de développer leurs argumentations malgré des difficultés linguistiques pour certains. La traduction semble avoir posé plus de difficultés.

Espagnol

Le niveau était excellent. L'analyse était précise et complexe.

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe 27 postes
Concours interne 24 postes
Troisième concours 4 postes
Soit un total de 55 postes

X. CANDIDATS INSCRITS

	Externe	Interne	Troisième Concours	TOTAL
PARIS	358	177	32	567
BORDEAUX	67	16	5	88
RENNES	51	27	6	84
LYON	104	59	7	170
STRASBOURG	48	36	3	87
REUNION	20	10	0	30
MARTINIQUE	17	17	3	37
TOTAL	665	342	56	1 063

XI. CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	353	171	28	552
BORDEAUX	67	15	5	87
RENNES	51	27	3	81
LYON	102	59	6	167
STRASBOURG	47	36	3	86
REUNION	18	10	0	28
MARTINIQUE	15	16	3	34
TOTAL	653	334	48	1 035

XII. CANDIDATS PRESENTS

JOUR 1

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	130	88	12	230
BORDEAUX	22	11	3	36
RENNES	16	15	1	32
LYON	25	24	3	52
STRASBOURG	19	21	1	41
REUNION	2	5	0	7
MARTINIQUE	4	9	2	15
TOTAL	218	173	22	413

JOUR 2

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	125	87	12	224
BORDEAUX	22	11	3	36
RENNES	15	15	1	31
LYON	25	24	3	52
STRASBOURG	19	21	1	41
REUNION	2	5	0	7
MARTINIQUE	4	9	2	15
TOTAL	212	172	22	406

JOUR 3

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	124	87	11	222
BORDEAUX	22	11	3	36
RENNES	14	15	1	30
LYON	25	24	3	52
STRASBOURG	18	20	1	39
REUNION	2	5	0	7
MARTINIQUE	4	8	2	14
TOTAL	209	170	21	400

JOUR 4

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	124	86	11	221
BORDEAUX	22	11	3	36
RENNES	14	15	1	30
LYON	25	24	3	52
STRASBOURG	18	20	1	39
REUNION	2	4	0	6
MARTINIQUE	4	8	2	14
TOTAL	209	168	21	398

JOUR 5

	Externe
PARIS	124
BORDEAUX	21
RENNES	14
LYON	25
STRASBOURG	18
REUNION	2
MARTINIQUE	4
TOTAL	208

XIII. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS

SEXE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
HOMME	332	150	37	519
FEMME	333	192	19	544
TOTAL	665	342	56	1 063

ÂGE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Moins de 25 ans	322	0	0	322
25 – 29 ans	194	24	2	220
30 – 34 ans	62	97	7	166
35 – 39 ans	36	90	12	138
40 – 44 ans	28	70	19	117
45 – 49 ans	16	31	9	56
50 – 54 ans	6	22	4	32
55 – 59 ans	1	7	3	11
60 ans et plus	0	1	0	1
TOTAL	665	342	56	1 063

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Inférieur au bac	0	0	0	0
Bac	0	10	3	13
Bac+2	0	12	2	14
Bac+3	67	17	4	88
Bac+4	81	46	7	134
Bac+5 ou plus	513	257	40	810
Disp. 3 enfants	3	0	0	3
Non renseigné	1	5	0	1
TOTAL	665	342	56	1 063

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	53	33	5	91
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	53	14	3	70
Auvergne, Rhône-Alpes	60	32	5	97
Bourgogne, Franche-Comté	15	10	1	26
Bretagne	30	8	0	38
Centre, Val-de-Loire	11	9	1	21
Corse	1	3	0	4
Île-de-France	230	128	23	381
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	46	11	2	59
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	40	21	4	65
Normandie	18	8	1	27
Pays de la Loire	23	13	5	41
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44	23	2	69
Réunion	19	11	0	30
Guadeloupe	9	4	3	16
Martinique	10	13	0	23
Guyane	1	0	1	2
Mayotte	2	0	0	2
Étranger	0	1	0	1
TOTAL	665	342	56	1 063

XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITE

1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

5 ^e épreuve d'admissibilité (jour 5)	
Matières	Nb de candidats
Droit des affaires	1
Droit civil	5
Droit pénal	3
Géographie économique et humaine	10
Histoire contemporaine	29
Science politique et administrative	62
Sociologie	9
Gestion comptable et financière des entreprises	2
Technologies de l'information et de la communication	12
Mathématiques	2
Statistiques	2
Allemand	11
Anglais	41
Espagnol	14
Italien	3
Portugais	1
Russe	1
TOTAL	208

Aucun candidat présent en démographie, arabe moderne, grec moderne et néerlandais.

CONCOURS INTERNE

3 ^e épreuve d'admissibilité (jour 4)	
Matières	Nb de candidats
Droit public	89
Économie	79
TOTAL	168

4 ^e épreuve d'admissibilité (jour 3)	
Matières	Nb de candidats
Union européenne	60
Questions sociales	110
TOTAL	170

TROISIÈME CONCOURS

3 ^e épreuve d'admissibilité (jour 3)	
Matières	Nb de candidats
Droit public	9
Finances publiques et économie financière	2
Questions sociales	10
TOTAL	21

4 ^e épreuve d'admissibilité (jour 4)	
Matières	Nb de candidats
Droit civil	1
Sociologie	3
Gestion comptable et financière des entreprises	4
Développement local et politique de la ville	13
TOTAL	21

Aucun candidat présent en droit des affaires, droit pénal, démographie et statistiques.

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES

CONCOURS EXTERNE

	COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,88	13,21	13,33
Note maximum	18	18	18
Note minimum	0	9,5	10
Note supérieure à 10	109	49	19
Note éliminatoire	24		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	8,87	10,9	11,26
Note maximum	16	16	15
Note minimum	2	7,25	8,5
Note supérieure à 10	61	34	15
Note éliminatoire	15		

	COMPOSITION D'ÉCONOMIE (coef. 4)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,39	12,47	12,45
Note maximum	16	16	15,5
Note minimum	0	7,5	9,5
Note supérieure à 10	96	51	19
Note éliminatoire	11		

	COMPOSITION DE DROIT PUBLIC (coef. 4)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,44	13,36	13,10
Note maximum	17	17	16,5
Note minimum	0	6	9,5
Note supérieure à 10	102	51	19
Note éliminatoire	34		

	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,69	12,06	12,5
Note maximum	19	19	19
Note minimum	2	5,5	8
Note supérieure à 10	94	43	17
Note éliminatoire	18		

CONCOURS INTERNE

	COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,53	11,35	11,95
Note maximum	15,25	15,25	15,25
Note minimum	3,5	6,5	7
Note supérieure à 10	71	40	20
Note éliminatoire	2		

	VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,78	12,14	12,21
Note maximum	15,5	15,5	15
Note minimum	2,5	8,25	8,25
Note supérieure à 10	70	45	19
Note éliminatoire	3		

	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCE ACQUISES (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,66	11,04	10,73
Note maximum	14	14	14
Note minimum	1	7	8
Note supérieure à 10	64	35	13
Note éliminatoire	1		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4) Droit Public // Économie		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,05	12,04	12,56
Note maximum	17,5	17,5	17,5
Note minimum	6	7	9
Note supérieure à 10	74	46	21
Note éliminatoire	0		

TROISIÈME CONCOURS

	COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,89	11,9	11,88
Note maximum	13,5	13,5	12,5
Note minimum	6	10	11,5
Note supérieure à 10	9	9	4
Note éliminatoire	0		

	RÉSOLUTION D'UN CAS (coef. 4)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,33	11,4	12,5
Note maximum	15	15	15
Note minimum	5	8	8
Note supérieure à 10	9	8	3
Note éliminatoire	0		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4) Droit public // Finances publiques // Questions sociales		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,38	11,75	11,5
Note maximum	15,5	15,5	12
Note minimum	1	8	10
Note supérieure à 10	9	8	3
Note éliminatoire	1		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 5) Droit civil // Sociologie // Gestion comptable // Développement local		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,55	12,73	12,88
Note maximum	17,75	17,75	17,75
Note minimum	4	7	7
Note supérieure à 10	12	8	3
Note éliminatoire	1		

3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Présents	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit des affaires	2,5	2,5	2,5	0	1
Droit civil	4,30	7	3	0	3
Droit pénal	8,33	13	2	1	1
Géographie économique et humaine	10,90	19	5	5	0
Histoire contemporaine	8,60	17	2	8	4
Science politique et administrative	9,94	15	2,5	32	2
Sociologie	10,81	15	3	5	1
Gestion comptable et financière des entreprises	10,90	14,3	7,5	1	0
Technologies de l'information et de la communication	10,51	14,5	6,5	7	0
Mathématiques	12,00	18,5	5,5	1	0
Statistiques	16,13	17	15,25	2	0
Allemand	9,27	16,5	2,5	3	1
Anglais	9,10	16	2,5	16	4
Espagnol	11,5	16,5	4,9	10	1
Italien	11,17	15,5	6,75	2	0
Portugais	12	12	12	1	0
Russe	9,75	9,75	9,75	1	0

Admissibles	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Géographie économique et humaine	13	19	9	5	6
Histoire contemporaine	9,83	14	7	2	6
Science politique et administrative	12,26	15	9,5	15	17
Sociologie	14,75	15	14,5	2	2
Technologies de l'information et de la communication	13,04	13,9	11,5	4	4
Mathématiques	18,5	18,5	18,5	1	1
Allemand	11,5	15	8	1	2
Anglais	11,13	16	5,5	6	10
Espagnol	11,93	16,5	6,25	7	8

Lauréats	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Géographie économique et humaine	15	19	12	3	3
Histoire contemporaine	12,5	12,5	12,5	1	1
Science politique et administrative	11,67	15	9,5	4	6
Sociologie	15	15	15	1	1
Technologies de l'information et de la communication	13,9	13,9	13,9	1	1
Allemand	11,5	15	8	1	2
Anglais	11,06	12,75	8	3	4
Espagnol	12,92	16,5	10,5	3	3

CONCOURS INTERNE

Présents	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Union européenne	10,39	14	5	32	0
Questions sociales	9,25	14	1	32	1

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit public	9,80	14,5	6	37	0
Économie	10,33	17,5	6	37	0

Admissibles	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Union européenne	11,46	14	8	20	28
Questions sociales	10,64	14	7	15	29

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,47	14,5	7	22	29
Économie	12,63	17,5	7,5	24	29

Lauréats	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Union européenne	10,73	13,5	8	8	15
Questions sociales	10,72	14	8	5	9

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,83	14,5	9	7	10
Économie	13,09	17,5	10,5	14	14

TROISIÈME CONCOURS

Présents	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit public	9,28	15,5	1	4	1
Finances publiques et économie financière	10,75	13	8,5	1	0
Questions sociales	9,2	12	6	4	0

	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit civil	11,5	11,5	11,5	1	0
Sociologie	9,83	11,75	7,5	1	0
Gestion comptable et financière des entreprises	11	14	7	3	0
Développement local et politique de la ville	10,5	17,75	4	7	1

Admissibles	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,88	15,5	8	3	4
Finances publiques et économie financière	13	13	13	1	1
Questions sociales	11,4	12	10	4	5

	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit civil	11,5	11,5	11,5	1	1
Sociologie	10,88	11,75	10	1	2
Gestion comptable et financière des entreprises	10,83	14	7	2	3
Développement local et politique de la ville	15,38	17,75	12	4	4

Lauréats	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	12	12	12	2	2
Questions sociales	11	12	10	1	2

	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Sociologie	11,75	11,75	11,75	1	1
Gestion comptable et financière des entreprises	7	7	7	0	1
Développement local et politique de la ville	16,38	17,75	15	2	2

4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Présents	Admissibles	Lauréats
Externe	9,46	12,40	12,53
Interne	9,75	11,64	11,86
Troisième concours	9,78	11,94	12,19

5) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

204 points soit une moyenne de **11,33 / 20** pour le **concours externe**
Soit 56 candidats admissibles

162,25 points soit une moyenne de **10,82 / 20** pour le **concours interne**
Soit 57 candidats admissibles

165 points soit une moyenne de **10,31 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 10 candidats admissibles

XV. CANDIDATS ADMISSIBLES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	36	25	8	69
BORDEAUX	6	8	2	16
RENNES	4	7	0	11
LYON	5	8	0	13
STRASBOURG	4	6	0	10
MARTINIQUE	1	2	0	3
RÉUNION	0	1	0	1
TOTAL	56	57	10	123

XVI. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	28	19	7	54
FEMME	28	38	3	69
TOTAL	56	57	10	123

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	43	0	0	43
25 – 29 ans	13	7	0	20
30 – 34 ans	0	23	1	24
35 – 39 ans	0	15	2	17
40 – 44 ans	0	8	5	13
45 – 49 ans	0	3	1	4
50 – 54 ans	0	1	0	1
55 – 59 ans	0	0	1	1
TOTAL	56	57	10	123

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac+3	1	2	0	3
Bac+4	4	5	1	10
Bac+5 ou plus	4	44	9	57
IEP	47	5	0	52
Non communiqué	0	1	0	1
TOTAL	56	57	10	123

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	3	3	0	6
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	4	7	0	11
Auvergne, Rhône-Alpes	5	4	0	9
Bourgogne, Franche-Comté	0	1	0	1
Bretagne	3	3	0	6
Centre, Val de Loire	0	1	0	1
Corse	0	0	0	0
Ile-de-France	30	20	8	58
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	3	2	1	6
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	3	4	0	7
Normandie	1	1	0	2
Provence - Alpes - Côte d'Azur	3	3	1	7
Pays de la Loire	0	3	0	3
Martinique	1	2	0	3
Réunion	0	2	0	2
Étranger	0	1	0	1
TOTAL	56	57	10	123

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	49	40	6	95
Pas de prépa	7	17	4	29
TOTAL	56	57	10	123

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

ENA	14
CNFPT	23
Autre	3
TOTAL	40

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

État	17
FPT	39
Paris	1
TOTAL	57

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché / Attaché principal / Directeur territorial	38
Attaché d'administration	11
Ingénieur	3
Chargé de mission	2
Attaché des administrations parisiennes	1
Contractuel	1
Inspecteur des finances	1
TOTAL	57

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	24
Bordeaux	5
Lille	5
Aix en Provence	3
Rennes	3
Grenoble	2
Strasbourg	2
Toulouse	2
Lyon	1
TOTAL	47

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Privé	9
Élu	1
TOTAL	10

XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles ayant renoncé à passer les épreuves orales :

Concours externe : 9

Concours interne : 13

Troisième concours : 0

1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	6
Anglais	30
Espagnol	9
Russe	2
TOTAL	47

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	37
Questions sociales	10
TOTAL	47

Aucun candidat présent en arabe moderne, grec moderne, néerlandais et portugais.

CONCOURS INTERNE

4 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	24
Économie	20
TOTAL	44

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	5
Anglais	23
Arabe moderne	1
Espagnol	3
Informatique	5
TOTAL	37

Aucun candidat présent en grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.

TROISIÈME CONCOURS

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	1
Finances publiques et économie financière	4
Questions sociales	5
TOTAL	10

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	5
Finances publiques et économie financière	5
TOTAL	10

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Anglais	7
Espagnol	1
Italien	1
Informatique	1
TOTAL	10

Aucun candidat présent en allemand, arabe moderne, grec moderne, néerlandais, portugais et russe.

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES

CONCOURS EXTERNE

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,53	12,76
Note maximum	19	19
Note minimum	4	7
Note supérieure à 10	20	16
Note éliminatoire	10	

	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,93	14,38
Note maximum	19	19
Note minimum	5	8
Note supérieure à 10	36	18
Note éliminatoire	0	

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 1,5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,89	13,19
Note maximum	18	18
Note minimum	6	10
Note supérieure à 10	33	19
Note éliminatoire	0	

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 1,5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,49	13,33
Note maximum	18	29
Note minimum	6	7
Note supérieure à 10	33	17
Note éliminatoire	0	

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,87	12,43
Note maximum	16	16
Note minimum	5	8
Note supérieure à 10	27	15
Note éliminatoire	0	

	INFORMATIQUE (coef. 1)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,94	13,57
Note maximum	17	17
Note minimum	6	10
Note supérieure à 10	33	20
Note éliminatoire	0	

CONCOURS INTERNE

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,45	13,13
Note maximum	18	18
Note minimum	4	7
Note supérieure à 10	24	20
Note éliminatoire	5	

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,75	12,13
Note maximum	17	17
Note minimum	5	6
Note supérieure à 10	27	19
Note éliminatoire	0	

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 4)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,02	11,58
Note maximum	17	17
Note minimum	5	6
Note supérieure à 10	19	17
Note éliminatoire	0	

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,76	12,54
Note maximum	18	18
Note minimum	2	7
Note supérieure à 10	22	16
Note éliminatoire	2	

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,04	12,27
Note maximum	18	17
Note minimum	5	6
Note supérieure à 10	29	19
Note éliminatoire	0	

TROISIÈME CONCOURS

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	8,95	11,63
Note maximum	13	13
Note minimum	3	9,5
Note supérieure à 10	4	3
Note éliminatoire	3	

	INTERROGATION ORALE 1 (coef. 4)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,60	11,75
Note maximum	16	14
Note minimum	6	8
Note supérieure à 10	5	3
Note éliminatoire	0	

	INTERROGATION ORALE 2 (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	7,65	11,25
Note maximum	14	14
Note minimum	2	8
Note supérieure à 10	3	3
Note éliminatoire	3	

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,15	13,13
Note maximum	18	15,5
Note minimum	7	11
Note supérieure à 10	7	4
Note éliminatoire	0	

3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Admissibles	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (coef. 2)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	Nb candidats notés
Allemand	17,17	19	16	6	0	6
Anglais	11,25	18	5	19	0	30
Espagnol	15,11	19	12	9	0	9
Russe	15,5	16	15	2	0	2

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 1,5)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	Nb candidats notés
Questions européennes	12,62	18	7	27	0	37
Questions sociales	12	18	6	6	0	10

Lauréats	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	18	19	17	3	3
Anglais	13,12	17	8	10	13
Espagnol	15,5	19	12	5	5

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 1,5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Questions européennes	12,75	17	7	12	16
Questions sociales	15,2	18	12	5	5

CONCOURS INTERNE

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	Nb candidats notés
Droit public	10,4	17	2	12	2	24
Économie	11,2	18	5	10	0	20

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	16	18	13	5	5
Anglais	11,41	17	5	18	23
Arabe moderne	14	14	14	1	1
Espagnol	15,33	18	13	3	3
Informatique	8,6	13	5	2	5

Lauréats	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	12	17	7	9	14
Économie	13,3	18	8	7	10

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	15	17	13	3	3
Anglais	12,31	17	9	12	13
Arabe moderne	14	14	14	1	1
Espagnol	13	13	13	1	1
Informatique	9,5	13	6	2	4

TROISIÈME CONCOURS

Admissibles	INTERROGATION ORALE 1 (coef. 4)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	Nb candidats notés
Droit public	12	12	12	1	0	1
Finances publiques et économie financière	11,25	16	8	2	0	4
Questions sociales	9,8	14	6	2	0	5

	INTERROGATION ORALE 2 (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	Nb candidats notés
Droit public	4,9	8	2	0	3	5
Finances publiques et économie financière	10,4	14	6	3	0	5

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Anglais	11,57	15	8	5	7
Espagnol	18	18	18	1	1
Italien	15,5	15,5	15,5	1	1
Informatique	7	7	7	0	1

Lauréats	INTERROGATION ORALE 1 (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	12	12	12	1	1
Finances publiques et économie financière	11	14	8	1	2
Questions sociales	13	13	13	1	1

	INTERROGATION ORALE 2 (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	8	8	8	0	1
Finances publiques et économie financière	12,33	14	11	3	3

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Anglais	12,33	14	11	3	3
Italien	15,5	15,5	15,5	1	1

4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Admissibles	Lauréats
Externe	11,61	13,28
Interne	10,77	12,33
Troisième concours	9,84	11,94

5) RÉSULTATS D'ADMISSION

389,25 points soit une moyenne de **12,16 / 20** pour le **concours externe**
Soit 21 candidats admis

341,5 points soit une moyenne de **11,38 / 20** pour le **concours interne**
Soit 24 candidats admis

324,25 points soit une moyenne de **11,94 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 4 candidats admis

XVIII. LAURÉATS

RÉPARTITION DES CANDIDATS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

5 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Géographie économique et humaine	3
Histoire contemporaine	1
Science politique et administrative	6
Sociologie	1
Technologies de l'information et de la communication	1
Allemand	2
Anglais	4
Espagnol	3
TOTAL	21

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	3
Anglais	13
Espagnol	5
TOTAL	21

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	16
Questions sociales	5
TOTAL	21

CONCOURS INTERNE

3 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit public	10
Économie	14
TOTAL	24

4 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Union européenne	15
Questions sociales	9
TOTAL	24

4 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	14
Économie	10
TOTAL	24

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	3
Anglais	13
Arabe moderne	1
Espagnol	1
Informatique	4
TOTAL	22

TROISIÈME CONCOURS

3 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit public	2
Questions sociales	2
TOTAL	4

4 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Sociologie	1
Gestion comptable et financière des entreprises	1
Développement local et politique de la ville	2
TOTAL	4

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	1
Finances publiques et économie financière	1
Questions sociales	2
TOTAL	4

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	1
Finances publiques et économie financière	3
TOTAL	4

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Anglais	3
Italien	1
TOTAL	4

XIX. PROFIL DES LAURÉATS

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	7	10	3	20
FEMME	14	14	1	29
TOTAL	21	24	4	49

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	14	0	0	14
25 - 29 ans	7	3	0	10
30 - 34 ans	0	11	0	11
35 - 39 ans	0	5	2	7
40 - 44 ans	0	4	2	6
45 - 49 ans	0	1	0	1
TOTAL	21	24	4	49

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac+4	0	3	0	3
Bac+5 ou plus	3	19	4	26
IEP	18	1	0	19
Non communiqué	0	1	0	1
TOTAL	21	24	4	49

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	1	1	0	2
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	2	3	0	5
Auvergne, Rhône-Alpes	2	4	0	6
Bretagne	0	2	0	2
Centre, Val de Loire	0	1	0	1
Île-de-France	13	6	4	23
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	1	2	0	3
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	2	0	0	2
Provence - Alpes - Côte d'Azur	0	2	0	2
Pays de la Loire	0	2	0	2
Martinique	0	1	0	1
TOTAL	21	24	4	49

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	18	17	2	37
Pas de prépa	3	7	2	12
TOTAL	21	24	4	49

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

ENA	5
CNFPT	12
TOTAL	17

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

État	5
FPT	19
TOTAL	24

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché / Attaché principal / Directeur territorial	18
Attaché d'administration	4
Ingénieur	2
TOTAL	24

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	10
Lille	3
Bordeaux	2
Toulouse	1
Rennes	1
Strasbourg	1
TOTAL	18

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Privé	4
TOTAL	4

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2008
Élaboration et organisation
des concours et examen A+
par le CNFPT

